FINANCES

9.- Décision modificative 2018 n°2

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135280-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Décision Modificative n° 2
Pour 2018

Dunkerque – Saint-Pol-Sur-Mer – Fort-Mardyck

DUNKERQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNKERQUE

Numéro SIRET : 20002715900017

POSTE COMPTABLE :

M. 14

DECISION MODIFICATIVE 2

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

Code INSEE	DM 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	90 340
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	1 023
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE; SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRES	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier
46 369 364	177 103 793	1837,29	1929,4	1288,58	1418,97

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 623	1 395
2	Produit des impositions directes/population	623	678
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 732	1 582
4	Dépenses d'équipement brut/population	292	260
5	Encours de la dette/population	885	1 475
6	DGF/population	58	269
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,3%	58,9%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,3%	96,5%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,8%	16,4%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	51,1%	93,2%

Sources: fiche insee population au 1er janvier 2018 + fiche DGF 2017 + DGCL à partir des comptes des CL 2015

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau(1) pour la section de fonctionnement;
- au niveau(1) pour la section d'investissement.
  - ~~avec ou~~ sans les chapitres <<opérations d'équipement>> de l'état III B3 (2)
  - ~~avec ou~~ sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre,et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense <<opération d'équipement>>.

……..

III - Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgétaires (déliberation n° …….. du ……..)~~

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne <<Pour mémoire>>) s'effectue par rapport à la colonne du budget

- primitif ou cumulé- de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par <<du chapitre>> ou <<de l'article>>.

(2) Rayer la mention inutile.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	775 000,00	775 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	775 000,00	775 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	775 000,00	775 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT)

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 320 438,66				21 320 438,66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	88 440 951,32				88 440 951,32
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 404 000,00				16 404 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 535 018,02		775 000,00	775 000,00	20 310 018,02
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**145 700 408,00**		**775 000,00**	**775 000,00**	**146 475 408,00**
66	**CHARGES FINANCIERES**	**1 681 000,00**				**1 681 000,00**
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**299 000,00**				**299 000,00**
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**281 632,00**				**281 632,00**
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**147 962 040,00**		**775 000,00**	**775 000,00**	**148 737 040,00**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)***	***6 389 000,00***				***6 389 000,00***
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***4 515 200,00***				***4 515 200,00***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***10 904 200,00***				***10 904 200,00***
	TOTAL	**158 866 240,00**		**775 000,00**	**775 000,00**	**159 641 240,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**159 641 240,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	168 000,00				168 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 369 384,02		775 000,00	775 000,00	6 144 384,02
73	IMPOTS ET TAXES	125 140 000,00				125 140 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	23 347 480,00				23 347 480,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 137 000,00				2 137 000,00
	Total des recettes de gestion courante	**156 161 864,02**		**775 000,00**	**775 000,00**	**156 936 864,02**
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**14 000,00**				**14 000,00**
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**580 775,98**				**580 775,98**
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**156 756 640,00**		**775 000,00**	**775 000,00**	**157 531 640,00**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)***	***1 109 600,00***				***1 109 600,00***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 109 600,00***				***1 109 600,00***
	TOTAL	**157 866 240,00**		**775 000,00**	**775 000,00**	**158 641 240,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 000 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**159 641 240,00**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	**9 794 600,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 543 319,31				1 543 319,31
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	691 067,98				691 067,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 838 068,68				8 838 068,68
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	28 267 718,61				28 267 718,61
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**39 340 174,58**				**39 340 174,58**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 719 000,00				8 719 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600,00				600,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 790 000,00				1 790 000,00
	Total des dépenses financières	**10 509 600,00**				**10 509 600,00**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**	**504 759,18**				**504 759,18**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**50 354 533,76**				**50 354 533,76**
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*1 109 600,00*				*1 109 600,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*846 188,00*				*846 188,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 955 788,00***				***1 955 788,00***
	TOTAL	**52 310 321,76**				**52 310 321,76**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**52 310 321,76**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	5 125 000,00				5 125 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	14 692 000,00				14 692 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	318 727,00				318 727,00
	Total des recettes d'équipement	**20 135 727,00**				**20 135 727,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	5 066 000,00				5 066 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	8 784 236,72				8 784 236,72
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	20 000,00				20 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	332 000,00				332 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 045 000,00				3 045 000,00
	Total des recettes financières	**17 247 236,72**				**17 247 236,72**
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**	**457 170,00**				**457 170,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**37 840 133,72**				**37 840 133,72**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*6 389 000,00*				*6 389 000,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*4 515 200,00*				*4 515 200,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*846 188,00*				*846 188,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***11 750 388,00***				***11 750 388,00***
	TOTAL	**49 590 521,72**				**49 590 521,72**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 696 800,04**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**52 287 321,76**

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	**9 794 600,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	775 000,00		775 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
Dépenses de fonctionnement - Total		**775 000,00**		**775 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**775 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)*			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	775 000,00		775 000,00
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)*			
72	*PRODUCTION IMMOBILISEE*			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
Recettes de fonctionnement - Total		**775 000,00**		**775 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**775 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
59	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**21 320 438,66**		
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	1 274 314,00		
60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	724 300,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	3 028 500,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	2 007 640,00		
60621	COMBUSTIBLES	100 300,00		
60622	CARBURANTS	280 000,00		
60623	ALIMENTATION	245 729,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	356 237,54		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 082 175,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	123 790,00		
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	27 139,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	143 780,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	69 745,00		
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	149 040,00		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	246 452,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 126 806,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	432 812,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	460 808,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	217 070,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	591 800,00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	398 900,00		
615231	VOIRIES	13 200,00		
615232	RESEAUX	530 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	91 172,19		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	162 625,00		
6156	MAINTENANCE	739 039,81		
6161	MULTIRISQUES	520 200,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	111 880,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	24 050,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	452 804,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	18 300,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	209 221,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	9 000,00		
6226	HONORAIRES	235 180,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	50 150,00		
6228	DIVERS	445 780,98		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	146 800,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	841 575,14		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	30 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	138 760,00		
6237	PUBLICATIONS	210 000,00		
6238	DIVERS	655 424,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	5 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	148 896,00		
6248	DIVERS	2 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 500,00		
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	20 000,00		
6256	MISSIONS	56 000,00		
6257	RECEPTIONS	65 981,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	117 235,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	401 458,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	48 500,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	85 000,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	244 715,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	60 000,00		
6284	REDEVANCES POUR SERV RENDUS	3 000,00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	2 030,00		
6288	AUTRES	326 326,00		
63512	TAXES FONCIERES	942 100,00		
6353	IMPOTS INDIRECTS	1 500,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 400,00		
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	56 098,00		
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**88 440 951,32**		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	719 990,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	232 660,00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	525 080,00		
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	4 000,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	40 121 620,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 789 940,00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	12 986 110,00		
64131	REMUNERATION	4 230 946,86		
64162	EMPLOI D'AVENIR	747 000,00		
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	1 913 140,00		
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	190 000,00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	8 358 950,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	13 480 700,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	558 280,00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	195 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	166 530,00		
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	34 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	129 604,46		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	256 400,00		
6488	AUTRES CHARGES	1 791 000,00		
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**16 404 000,00**		
703894	REVERSEMENT FORFAIT POST STATIONNEMENT	4 000,00		
739118	REVERSEMENT DE FISCALITE	3 350 000,00		
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	20 600,00		
748729	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	13 029 400,00		
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**19 535 018,02**	**775 000,00**	**775 000,00**
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS. VALEURS SIMILAIRES	7 800,00		
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	787 800,00		
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	15 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	12 000,00		
6535	FORMATIONS ELUS	10 000,00		
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	1 900,00		
6541	PERTES CREANCES IRRECOUVRABLES-CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	40 000,00		
6558	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES	1 000 000,00		
657341	SUBV DE FONCT AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	22 000,00		
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CCAS	5 530 950,00		
657363	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENT A CARACTERE ADMINISTRATIF	605 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	11 502 568,02	775 000,00	775 000,00
656	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**145 700 408,00**	**775 000,00**	**775 000,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	**CHARGES FINANCIERES(b)**	**1 681 000,00**		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1 606 000,00		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	75 000,00		
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**299 000,00**		
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	3 400,00		
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	26 400,00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	20 000,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	217 000,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 200,00		
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)**			
022	**DEPENSES IMPREVUES(e)**	**281 632,00**		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**147 962 040,00**	**775 000,00**	**775 000,00**

023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***6 389 000,00***		
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)***	***4 515 200,00***		
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*4 515 200,00*		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***10 904 200,00***		
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)***			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***10 904 200,00***		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**158 866 240,00**	**775 000,00**	**775 000,00**

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**775 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**168 000,00**		
6091	RABAIS, REMISES RISTOURNES SUR MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	52 000,00		
619	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR SERVICES EXTERIEURS	2 000,00		
629	RABAIS, REMISES,RISTOURNES SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	5 000,00		
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	106 000,00		
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**5 369 384,02**	**775 000,00**	**775 000,00**
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	26 000,00		
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	112 000,00		
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	1 500,00		
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	101 700,00		
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	450,00		
70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT	800 000,00		
70384	FORFAIT POST STATIONNEMENT	275 000,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	100 000,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	139 975,00		
70631	REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	952 120,00		
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	3 000,00		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	36 050,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	1 243 000,00		
7078	AUTRES MARCHANDISES	70 100,00		
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	170 000,00		
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	263 189,02	775 000,00	775 000,00
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	518 000,00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	542 800,00		
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	14 500,00		
73	**IMPOTS ET TAXES**	**125 140 000,00**		
73111	TAXES FONCIERES & HABITATIONS	56 313 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	42 170 000,00		
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	19 700 000,00		
7323	FONDS NATIONAL GARANTIE INDIV RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	143 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 000,00		
7336	DROITS DE PLACE	300 000,00		
7338	AUTRES TAXES	245 000,00		
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D ELECTRICITE	1 377 000,00		
7362	TAXES DE SEJOUR	220 000,00		
7364	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	2 300 000,00		
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	270 000,00		
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	2 100 000,00		
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	**23 347 480,00**		
7411	DOTATION FORFAITAIRE	5 268 000,00		
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	6 530 000,00		
744	DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	91 500,00		
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	7 500,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	456 800,00		
74718	AUTRES	2 608 844,00		
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	184 000,00		
74751	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	319 850,00		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	600 000,00		
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	2 778 894,00		
748314	DOTATION UNIQUE COMPENSATION SPECIFIQUE TP	117 000,00		
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	44 000,00		
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	185 000,00		
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	3 470 000,00		
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	16 962,00		
7485	DOTATION TITRES SECURISES	40 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	629 130,00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**2 137 000,00**		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	767 600,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	687 400,00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	682 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		**156 161 864,02**	**775 000,00**	**775 000,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	**PRODUITS FINANCIERS(b)**	**14 000,00**		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	10 000,00		
7621	PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ENCAISSES A L'ECHEANCE	4 000,00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)**	**580 775,98**		
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	10 000,00		
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	3 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	246 300,98		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	18 000,00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	303 475,00		
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)**			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**156 756 640,00**	**775 000,00**	**775 000,00**

042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)***	***1 109 600,00***		
722	*IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*1 100 000,00*		
752	*REVENUS DES IMMEUBLES*	*9 600,00*		
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)***			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***1 109 600,00***		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**157 866 240,00**	**775 000,00**	**775 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**775 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**STOCKS**			
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)**	**1 543 319,31**		
2031	FRAIS D'ETUDES	524 522,42		
2033	FRAIS D'INSERTION	57 858,20		
2051	CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	860 938,69		
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00		
204	**SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)**	**691 067,98**		
20421	SUBV. EQTS BIENS MOBILIERS MAT ET ETUDES	40 000,00		
20422	SUBV. EQTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	651 067,98		
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)**	**8 838 068,68**		
2111	TERRAINS NUS	228 874,86		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	160 053,06		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	5 000,00		
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	560 668,55		
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	26 234,38		
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	98 595,26		
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	38 233,50		
21571	MATERIEL ROULANT	1 625 855,62		
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3 199,50		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	278 376,36		
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	55 287,00		
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	10 513,00		
2168	COLLECTIONS - OEUVRES D'ART AUTRES	399 414,03		
21751	RESEAUX DE VOIRIE	271 055,00		
21752	INSTALLATIONS DE VOIRIE	995 652,00		
21783	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	60 000,00		
21784	MOBILIER	1 000 000,00		
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	33,06		
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	462 604,67		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	563 779,78		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	293 409,08		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	1 701 229,97		
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)**			
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)**	**28 267 718,61**		
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	113 712,14		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	7 923 836,12		
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	19 016 665,06		
2316	IMMOBILISATIONS EN COURS RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D ART	199 627,31		
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	997 198,59		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 679,39		
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	**39 340 174,58**		
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**			
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**8 719 000,00**		
16318	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	7 048 600,00		
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	1 501 400,00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	20 000,00		
16818	AUTRES EMPRUNTS AUTRES PRETEURS	13 800,00		
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	35 200,00		
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**600,00**		
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	600,00		
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**1 790 000,00**		
	Total des dépenses financières	**10 509 600,00**		
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**49 849 774,58**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)***	***1 109 600,00***		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***9 600,00***		
168748	*AUTRES COMMUNES*	*2 600,00*		
16876	*AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX*	*3 000,00*		
16878	*AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS*	*4 000,00*		
	Charges transférées (9)	***1 100 000,00***		
2313	*IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS*	*960 000,00*		
2315	*IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*80 000,00*		
2318	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS*	*60 000,00*		
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES (10)***	***846 188,00***		
204422	*SUBV EQUP DROIT PRIVE BATIMENT INSTALLATION*	*300 000,00*		
21318	*AUTRES BATIMENTS PUBLICS*	*200 972,00*		
21534	*INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX D'ELECTRIFICATION*	*86 000,00*		
2188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES*	*216,00*		
2313	*IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS*	*259 000,00*		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***1 955 788,00***		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**51 805 562,58**		
			+
	RESTES A REALISER N-1 (11)		
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**STOCKS**			
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)**	**5 125 000,00**		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	1 010 000,00		
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	90 000,00		
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	513 000,00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	1 100 000,00		
13251	SUBVENTION EQUIPEMENT GROUPEMENT COMMUNES DE RATTACHEMENT	2 412 000,00		
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)**	**14 692 000,00**		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	14 692 000,00		
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**			
204	**SUBV EQUIPEMENTS VERSEES**			
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION**			
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**318 727,00**		
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	318 727,00		
	Total des recettes d'équipement	**20 135 727,00**		
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**	**13 850 236,72**		
10222	F.C.T.V.A.	3 276 000,00		
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	1 790 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	8 784 236,72		
138	**AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES**	**23 000,00**		
1381	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATI	23 000,00		
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**	**20 000,00**		
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**332 000,00**		
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	117 000,00		
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	215 000,00		
024	**PRODUITS DES CESSIONS**	**3 045 000,00**		
	Total des recettes financières	**17 270 236,72**		
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**37 405 963,72**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***	***6 389 000,00***		
040	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)***	***4 515 200,00***		
28031	*FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES*	*120 100,00*		
28033	*FRAIS D'INSERTION*	*30 000,00*		
28041512	*SUBV EQUIP VERSEE GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*100,00*		
280421	*AMORT SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE PERS DROIT PUBLIC BIEN MOBILIER MAT ET ETUDES*	*26 000,00*		
280422	*AMORT SUBV EQUIP PRIVE BAT INSTALLATION*	*235 198,00*		
2804421	*AMORT SUBV EQUIP EN NATURE BIENS MOBILIERS MAT ET ETUDES*	*29 000,00*		
2804422	*AMORT SUBV EQUIP PRIVE BATIMENT INSTALLATION*	*215 000,00*		
28051	*AMORTISSEMENT CONCESSIONS*	*678 846,00*		
28088	*AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	*8 200,00*		
28121	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS*	*60 300,00*		
28128	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS*	*45 000,00*		
28132	*AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT*	*65 000,00*		
28145	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS*	*800,00*		
28148	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI AUTRES CONSTRUCTIONS*	*1 000,00*		
28152	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE*	*130 000,00*		
281533	*AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX CABLES*	*1 000,00*		
281534	*RESEAUX D'ELECTRIFICATION*	*320 000,00*		
281568	*AMORTISSEMENT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE*	*20 000,00*		
281571	*AMORTISSEMENT MATERIEL ROULANT VOIRIE*	*505 000,00*		
281578	*AMORTISSEMENT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	*37 000,00*		
28158	*AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL*	*105 000,00*		
28181	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	*9 500,00*		
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*199 751,00*		
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*399 156,00*		
28184	*MOBILIER*	*245 921,00*		
28188	*AUTRES*	*1 028 328,00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***10 904 200,00***		
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES(9)***	***846 188,00***		
13258	*SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRE GROUPEMENT*	*200 000,00*		
2031	*FRAIS D'ETUDES*	*251 000,00*		
2033	*FRAIS D'INSERTION*	*9 188,00*		
21318	*AUTRES BATIMENTS PUBLICS*	*300 000,00*		
2315	*IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*86 000,00*		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***11 750 388,00***		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**49 156 351,72**		

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

Néant

RECETTES (répartition) Pour Information		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
...			
16	Emprunts et dettes assimilées		
...			
20	Immobilisations incorporelles		
...			
204	Subventions d'équipement versées		
...			
21	Immobilisations corporelles		
...			
22	Immobilisations reçues en affectation		
...			
23	Immobilisations en cours		
...			
	Autres		
...			

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positfif Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	12 755 285,12	9 723 861,37	482 161,90	1 844 595,16	10 551 901,58	6 566 041,40
- Equipements municipaux (2)	1 605 508,14	9 636 861,37	482 161,90	1 844 595,16	10 551 901,58	6 566 041,40
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	640 776,98					
- Opérations financières	10 509 000,00					
Dépenses d'ordre	1 955 788,00					
Total dépenses de l'exercice	**14 711 073,12**	**9 723 861,37**	**482 161,90**	**1 844 595,16**	**10 551 901,58**	**6 566 041,40**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement	**14 711 073,12**	**9 723 861,37**	**482 161,90**	**1 844 595,16**	**10 551 901,58**	**6 566 041,40**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**41 684 624,72**	**1 877 000,00**	**90 000,00**	**710 000,00**	**3 457 000,00**	**902 001,30**
RAR N-1 et reports	**2 696 800,04**					
Total cumulé recettes d'investissement	**44 381 424,76**	**1 877 000,00**	**90 000,00**	**710 000,00**	**3 457 000,00**	**902 001,30**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**30 390 630,00**	**46 295 477,16**	**3 115 348,00**	**18 145 376,00**	**13 965 873,86**	**13 588 601,52**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**30 390 630,00**	**46 295 477,16**	**3 115 348,00**	**18 145 376,00**	**13 965 873,86**	**13 588 601,52**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**133 206 874,98**	**13 331 007,02**		**1 357 850,00**	**1 122 399,00**	**2 235 420,00**
RAR N-1 et reports	**1 000 000,00**					
Total cumulé recettes de fonctionnement	**134 206 874,98**	**13 331 007,02**		**1 357 850,00**	**1 122 399,00**	**2 235 420,00**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	423 876,07	224 805,88	24 367,76	7 517 593,92	240 043,60	50 354 533,76
- Equipements municipaux (2)	423 876,07	224 805,88	23 117,76	7 099 834,74	190 402,60	38 649 106,60
- Equip. non municipaux (c/204) (3)			650,00		49 641,00	691 067,98
- Opérations financières			600,00			10 509 600,00
Dépenses d'ordre						1 955 788,00
Total dépenses de l'exercice	**423 876,07**	**224 805,88**	**24 367,76**	**7 517 593,92**	**240 043,60**	**52 310 321,76**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement	**423 876,07**	**224 805,88**	**24 367,76**	**7 517 593,92**	**240 043,60**	**52 310 321,76**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice			**145 000,00**	**677 895,70**	**70 000,00**	**49 613 521,72**
RAR N-1 et reports						**2 696 800,04**
Total cumulé recettes d'investissement			**145 000,00**	**677 895,70**	**70 000,00**	**52 310 321,76**
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	**7 586 179,46**	**5 199 208,00**	**517 680,00**	**15 994 941,00**	**4 560 293,00**	**159 359 608,00**
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**7 586 179,46**	**5 199 208,00**	**517 680,00**	**15 994 941,00**	**4 560 293,00**	**159 359 608,00**
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	**1 527 600,00**	**2 157 889,00**	**150 000,00**	**577 750,00**	**2 974 450,00**	**158 641 240,00**
RAR N-1 et reports						**1 000 000,00**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**1 527 600,00**	**2 157 889,00**	**150 000,00**	**577 750,00**	**2 974 450,00**	**159 641 240,00**

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		**14 711 073,12**	**9 723 861,37**	**482 161,90**	**1 844 595,16**	**10 551 901,58**	**6 566 041,40**
Dépenses réelles		12 755 285,12	9 723 861,37	482 161,90	1 844 595,16	10 551 901,58	6 566 041,40
020	DEPENSES IMPREVUES	1 790 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 719 000,00					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 034 907,22	418 026,78				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	640 776,98					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	278 274,86	3 340 408,29	113 184,44	250 888,01	1 926 500,86	285 641,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	292 326,06	5 878 426,30	368 977,46	1 593 707,15	8 625 400,72	6 280 399,82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
4541	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - DEPENSES						
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT - DEPENSES		87 000,00				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre		*1 955 788,00*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*1 104 000,00*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*846 188,00*					
168748	*AUTRES COMMUNES*	*2 600,00*					
16876	*AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX*	*3 000,00*					
RECETTES							
Total recettes d'investissement		**44 381 424,76**	**1 877 000,00**	**90 000,00**	**710 000,00**	**3 457 000,00**	**902 001,30**
Recettes réelles		32 631 036,76	1 877 000,00	90 000,00	710 000,00	3 457 000,00	902 001,30
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 696 800,04					
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 045 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 060 236,72	1 790 000,00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			90 000,00	710 000,00	3 457 000,00	878 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 712 000,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						24 001,30
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	117 000,00					
4542	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - RECETTES						
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT - RECETTES		87 000,00				
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		*11 750 388,00*					
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*6 389 000,00*					
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*4 515 200,00*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*846 188,00*					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				INVESTISSEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses d'investissement		**423 876,07**	**224 805,88**	**24 367,76**	**7 517 593,92**	**240 043,60**	**52 310 321,76**
Dépenses réelles		423 876,07	224 805,88	24 367,76	7 517 593,92	240 043,60	50 354 533,76
020	DEPENSES IMPREVUES						1 790 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						8 719 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				90 385,31		1 543 319,31
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			650,00		49 641,00	691 067,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 978,68	16 218,57	1 234,38	2 480 739,01	90 000,00	8 838 068,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	368 897,39	208 587,31	21 883,38	4 528 710,42	100 402,60	28 267 718,61
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			600,00			600,00
4541	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - DEPENSES				120 000,00		120 000,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT - DEPENSES				297 759,18		384 759,18
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							*1 955 788,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*1 104 000,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*						*846 188,00*
168748	*AUTRES COMMUNES*						*2 600,00*
16876	*AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX*						*3 000,00*
				RECETTES			
Total recettes d'investissement				**145 000,00**	**677 895,70**	**70 000,00**	**52 310 321,76**
Recettes réelles				145 000,00	677 895,70	70 000,00	40 559 933,76
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						2 696 800,04
024	PRODUITS DES CESSIONS						3 045 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						13 850 236,72
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				13 000,00		5 148 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						14 712 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				294 725,70		318 727,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			145 000,00		70 000,00	332 000,00
4542	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS - RECETTES				60 000,00		60 000,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT - RECETTES				310 170,00		397 170,00
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							*11 750 388,00*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						*6 389 000,00*
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*4 515 200,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*						*846 188,00*

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		**30 390 630,00**	**46 295 477,16**	**3 115 348,00**	**18 145 376,00**	**13 965 873,86**	**13 588 601,52**
Dépenses réelles		19 486 430,00	46 295 477,16	3 115 348,00	18 145 376,00	13 965 873,86	13 588 601,52
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 116 430,00	7 327 621,14	199 678,00	3 275 631,00	1 771 202,00	2 530 455,52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		33 845 530,00	2 915 670,00	13 831 345,00	9 785 646,86	9 258 850,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 400 000,00	4 000,00				
022	DEPENSES IMPREVUES						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000,00	5 089 226,02		1 035 700,00	2 408 825,00	1 781 296,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 681 000,00					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	249 000,00	29 100,00		2 700,00	200,00	18 000,00
Dépenses d'ordre		*10 904 200,00*					
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*6 389 000,00*					
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*4 515 200,00*					
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**134 206 874,98**	**13 331 007,02**		**1 357 850,00**	**1 122 399,00**	**2 235 420,00**
Recettes réelles		133 097 274,98	13 331 007,02		1 357 850,00	1 122 399,00	2 235 420,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 000 000,00					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		147 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	174 900,00	2 499 889,02		1 123 000,00	149 975,00	1 085 870,00
73	IMPOTS ET TAXES	122 373 000,00	2 002 000,00				220 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 253 974,00	8 220 332,00		202 850,00	279 324,00	807 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 100,00	192 000,00		32 000,00	693 100,00	122 550,00
76	PRODUITS FINANCIERS	14 000,00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 300,98	269 786,00				
Recettes d'ordre		*1 109 600,00*					
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	*1 109 600,00*					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
				FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses fonctionnement		**7 586 179,46**	**5 199 208,00**	**517 680,00**	**15 994 941,00**	**4 560 293,00**	**159 359 608,00**
Dépenses réelles		7 586 179,46	5 199 208,00	517 680,00	15 994 941,00	4 560 293,00	148 455 408,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 530,00	494 170,00	86 480,00	4 040 941,00	286 300,00	21 320 438,66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 863 699,46	1 026 410,00	425 200,00	11 905 860,00	3 582 740,00	88 440 951,32
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						16 404 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 530 950,00	3 678 628,00	6 000,00	48 140,00	691 253,00	20 310 018,02
66	CHARGES FINANCIERES						1 681 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						299 000,00
Dépenses d'ordre							*10 904 200,00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*						*6 389 000,00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*4 515 200,00*
				RECETTES			
Total recettes de fonctionnement		**1 527 600,00**	**2 157 889,00**	**150 000,00**	**577 750,00**	**2 974 450,00**	**159 641 240,00**
Recettes réelles		1 527 600,00	2 157 889,00	150 000,00	577 750,00	2 974 450,00	158 531 640,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						1 000 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 000,00				13 000,00	168 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	627 000,00	192 500,00	35 000,00	174 000,00	82 250,00	6 144 384,02
73	IMPOTS ET TAXES				365 000,00	180 000,00	125 140 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	41 500,00	1 920 000,00		38 500,00	2 584 000,00	23 347 480,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	851 100,00	14 700,00	115 000,00	250,00	115 200,00	2 137 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS						14 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		30 689,00				580 775,98
Recettes d'ordre							*1 109 600,00*
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*						*1 109 600,00*

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES (2)		**30 390 630,00**	**46 295 377,16**	**100,00**		**76 686 107,16**
Dépenses de l'exercice		**30 390 630,00**	**46 295 377,16**	**100,00**		**76 686 107,16**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 116 430,00	7 327 521,14	100,00		8 444 051,14
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		33 845 530,00			33 845 530,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 400 000,00	4 000,00			16 404 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 389 000,00				6 389 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 515 200,00				4 515 200,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000,00	5 089 226,02			5 129 226,02
66	CHARGES FINANCIERES	1 681 000,00				1 681 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	249 000,00	29 100,00			278 100,00
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**134 206 874,98**	**13 312 007,02**	**19 000,00**		**147 537 882,00**
Recettes de l'exercice		**134 206 874,98**	**13 312 007,02**	**19 000,00**		**147 537 882,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		147 000,00			147 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 109 600,00				1 109 600,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	174 900,00	2 499 889,02			2 674 789,02
73	IMPOTS ET TAXES	122 373 000,00	2 002 000,00			124 375 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 253 974,00	8 220 332,00			17 474 306,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 100,00	173 000,00	19 000,00		193 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS	14 000,00				14 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 300,98	269 786,00			550 086,98
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 000 000,00				1 000 000,00
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**103 816 244,98**	**-32 983 370,14**	**18 900,00**		**70 851 774,84**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNICATION PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSES PAR AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
DEPENSES (2)		**34 990 267,02**	**1 280 722,00**	**855 710,00**	**1 890 270,00**	**3 063 885,14**	**3 337 613,00**	**876 910,00**		
Dépenses de l'exercice		**34 990 267,02**	**1 280 722,00**	**855 710,00**	**1 890 270,00**	**3 063 885,14**	**3 337 613,00**	**876 910,00**		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 325 034,00	39 172,00	13 000,00	525 200,00	1 168 315,14	70 000,00	186 800,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 430 220,00	414 850,00	842 710,00	1 365 070,00	1 886 470,00	216 100,00	690 110,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 000,00								
022	DEPENSES IMPREVUES									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 211 013,02	826 700,00				3 051 513,00			
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00				9 100,00				
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**13 106 345,02**		**42 962,00**		**20 600,00**	**3 550,00**	**138 550,00**		
Recettes de l'exercice		**13 106 345,02**		**42 962,00**		**20 600,00**	**3 550,00**	**138 550,00**		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	147 000,00								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 358 939,02		2 000,00		100,00	850,00	138 000,00		
73	IMPOTS ET TAXES	2 002 000,00								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 202 820,00		16 962,00				550,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 800,00		24 000,00		20 500,00	2 700,00			
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	269 786,00								
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-21 883 922,00**	**-1 280 722,00**	**-812 748,00**	**-1 890 270,00**	**-3 043 285,14**	**-3 334 063,00**	**-738 360,00**		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ETSALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)		**2 925 692,00**	**189 656,00**	**3 115 348,00**
Dépenses de l'exercice		**2 925 692,00**	**189 656,00**	**3 115 348,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 922,00	33 756,00	199 678,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 759 770,00	155 900,00	2 915 670,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**-2 925 692,00**	**-189 656,00**	**-3 115 348,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)				**2 919 692,00**		**6 000,00**
Dépenses de l'exercice				**2 919 692,00**		**6 000,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			159 922,00		6 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			2 759 770,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)				**-2 919 692,00**		**-6 000,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNT	Total
DEPENSES (2)		**3 080 900,00**	**9 563 250,00**		**666 900,00**	**8 100,00**	**4 826 226,00**	**18 145 376,00**
Dépenses de l'exercice		**3 080 900,00**	**9 563 250,00**		**666 900,00**	**8 100,00**	**4 826 226,00**	**18 145 376,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	229 300,00	1 232 930,00		51 200,00	100,00	1 762 101,00	3 275 631,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 851 600,00	7 330 320,00		613 000,00		3 036 425,00	13 831 345,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
022	DEPENSES IMPREVUES							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000 000,00			8 000,00	27 700,00	1 035 700,00
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				2 700,00			2 700,00
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)		**37 500,00**	**135 000,00**				**1 185 350,00**	**1 357 850,00**
Recettes de l'exercice		**37 500,00**	**135 000,00**				**1 185 350,00**	**1 357 850,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 000,00	5 000,00				1 113 000,00	1 123 000,00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 500,00	123 000,00				72 350,00	202 850,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00	7 000,00					32 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**-3 043 400,00**	**-9 428 250,00**		**-666 900,00**	**-8 100,00**	**-3 640 876,00**	**-16 787 526,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		**4 932 075,00**	**3 214 015,00**	**1 417 160,00**	**3 573 746,00**	**109 200,00**	**432 500,00**	**250,00**	**710 530,00**
Dépenses de l'exercice		**4 932 075,00**	**3 214 015,00**	**1 417 160,00**	**3 573 746,00**	**109 200,00**	**432 500,00**	**250,00**	**710 530,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	374 915,00	511 215,00	346 800,00	1 181 951,00	73 200,00	432 200,00	250,00	74 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 557 160,00	2 702 800,00	70 360,00	2 382 595,00	36 000,00	300,00		617 530,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			1 000 000,00	9 200,00				18 500,00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**12 500,00**	**117 500,00**	**5 000,00**	**1 042 000,00**		**25 000,00**		**118 350,00**
Recettes de l'exercice		**12 500,00**	**117 500,00**	**5 000,00**	**1 042 000,00**		**25 000,00**		**118 350,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			5 000,00	1 042 000,00		25 000,00		46 000,00
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 000,00	115 000,00						72 350,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 500,00	2 500,00						
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-4 919 575,00**	**-3 096 515,00**	**-1 412 160,00**	**-2 531 746,00**	**-109 200,00**	**-407 500,00**	**-250,00**	**-592 180,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)		**593 900,00**	**5 446 211,86**	**6 655 949,00**	**1 269 813,00**	**13 965 873,86**
Dépenses de l'exercice		**593 900,00**	**5 446 211,86**	**6 655 949,00**	**1 269 813,00**	**13 965 873,86**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00	344 792,00	1 267 282,00	154 128,00	1 771 202,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	588 900,00	3 848 496,86	5 338 250,00	10 000,00	9 785 646,86
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 252 923,00	50 217,00	1 105 685,00	2 408 825,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			200,00		200,00
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**25 000,00**	**993 975,00**	**40 780,00**	**62 644,00**	**1 122 399,00**
Recettes de l'exercice		**25 000,00**	**993 975,00**	**40 780,00**	**62 644,00**	**1 122 399,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		112 675,00	37 300,00		149 975,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 000,00	190 000,00	3 480,00	60 844,00	279 324,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		691 300,00		1 800,00	693 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-568 900,00**	**-4 452 236,86**	**-6 615 169,00**	**-1 207 169,00**	**-12 843 474,86**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES MUNICIPALES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)		**3 636 153,86**	**937 245,00**	**216 100,00**	**656 713,00**	**2 558 380,00**	**3 118 042,00**	**676 660,00**	**302 867,00**
Dépenses de l'exercice		**3 636 153,86**	**937 245,00**	**216 100,00**	**656 713,00**	**2 558 380,00**	**3 118 042,00**	**676 660,00**	**302 867,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	183 117,00	24 075,00	97 500,00	40 100,00	279 190,00	716 442,00	20 000,00	251 650,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 421 726,86	308 170,00	118 600,00		2 279 190,00	2 401 400,00	656 660,00	1 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 310,00	605 000,00		616 613,00				50 217,00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						200,00		
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**80 300,00**	**33 275,00**	**685 400,00**	**195 000,00**	**4 880,00**	**35 400,00**	**500,00**	
Recettes de l'exercice		**80 300,00**	**33 275,00**	**685 400,00**	**195 000,00**	**4 880,00**	**35 400,00**	**500,00**	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	76 400,00	33 275,00	3 000,00		1 400,00	35 400,00	500,00	
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				190 000,00	3 480,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 900,00		682 400,00	5 000,00				
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-3 555 853,86**	**-903 970,00**	**469 300,00**	**-461 713,00**	**-2 553 500,00**	**-3 082 642,00**	**-676 160,00**	**-302 867,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
DEPENSES (2)		**1 791 782,00**	**10 103 622,54**	**1 693 196,98**	**13 588 601,52**
Dépenses de l'exercice		**1 791 782,00**	**10 103 622,54**	**1 693 196,98**	**13 588 601,52**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000,00	2 124 422,54	371 032,98	2 530 455,52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	655 130,00	7 974 200,00	629 520,00	9 258 850,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
022	DEPENSES IMPREVUES				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 101 652,00	5 000,00	674 644,00	1 781 296,00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			18 000,00	18 000,00
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)		**35 000,00**	**2 165 420,00**	**35 000,00**	**2 235 420,00**
Recettes de l'exercice		**35 000,00**	**2 165 420,00**	**35 000,00**	**2 235 420,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	35 000,00	1 015 870,00	35 000,00	1 085 870,00
73	IMPOTS ET TAXES		220 000,00		220 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		807 000,00		807 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		122 550,00		122 550,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		**-1 756 782,00**	**-7 938 202,54**	**-1 658 196,98**	**-11 353 181,52**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)		**4 440 655,00**	**501 801,00**	**3 877 856,54**	**1 082 260,00**	**201 050,00**	**442 210,00**	**1 250 986,98**	
Dépenses de l'exercice		**4 440 655,00**	**501 801,00**	**3 877 856,54**	**1 082 260,00**	**201 050,00**	**442 210,00**	**1 250 986,98**	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 615,00	480 801,00	946 756,54	150 500,00	199 750,00		371 032,98	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 094 040,00	21 000,00	2 931 100,00	926 760,00	1 300,00	442 210,00	187 310,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				5 000,00			674 644,00	
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							18 000,00	
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**184 000,00**	**72 500,00**	**899 170,00**	**986 750,00**	**23 000,00**	**35 000,00**		
Recettes de l'exercice		**184 000,00**	**72 500,00**	**899 170,00**	**986 750,00**	**23 000,00**	**35 000,00**		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			899 120,00	116 750,00		35 000,00		
73	IMPOTS ET TAXES				220 000,00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	184 000,00			600 000,00	23 000,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		72 500,00	50,00	50 000,00				
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-4 256 655,00**	**-429 301,00**	**-2 978 686,54**	**-95 510,00**	**-178 050,00**	**-407 210,00**	**-1 250 986,98**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)		**103 869,46**	**7 482 310,00**	**7 586 179,46**
Dépenses de l'exercice		**103 869,46**	**7 482 310,00**	**7 586 179,46**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 400,00	127 130,00	191 530,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	39 469,46	1 824 230,00	1 863 699,46
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 530 950,00	5 530 950,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)		**204 000,00**	**1 323 600,00**	**1 527 600,00**
Recettes de l'exercice		**204 000,00**	**1 323 600,00**	**1 527 600,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 000,00		8 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	46 000,00	581 000,00	627 000,00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		41 500,00	41 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000,00	701 100,00	851 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**100 130,54**	**-6 158 710,00**	**-6 058 579,46**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)		**49 004,46**	**31 300,00**	**23 565,00**	**7 040 050,00**	**18 250,00**		**417 080,00**	**6 930,00**
Dépenses de l'exercice		**49 004,46**	**31 300,00**	**23 565,00**	**7 040 050,00**	**18 250,00**		**417 080,00**	**6 930,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	31 300,00	23 100,00	10 100,00	18 250,00		91 850,00	6 930,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	39 004,46		465,00	1 499 000,00			325 230,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				5 530 950,00				
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**8 000,00**	**196 000,00**		**1 232 100,00**	**91 500,00**			
Recettes de l'exercice		**8 000,00**	**196 000,00**		**1 232 100,00**	**91 500,00**			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 000,00							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		46 000,00		581 000,00				
73	IMPOTS ET TAXES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					41 500,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		150 000,00		651 100,00	50 000,00			
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-41 004,46**	**164 700,00**	**-23 565,00**	**-5 807 950,00**	**73 250,00**		**-417 080,00**	**-6 930,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)		**500 000,00**	**312 210,00**		**397 480,00**	**3 989 518,00**	**5 199 208,00**
Dépenses de l'exercice		**500 000,00**	**312 210,00**		**397 480,00**	**3 989 518,00**	**5 199 208,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		54 450,00		187 000,00	252 720,00	494 170,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		242 960,00		170 980,00	612 470,00	1 026 410,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
022	DEPENSES IMPREVUES						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500 000,00	14 800,00		39 500,00	3 124 328,00	3 678 628,00
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)			**16 200,00**			**2 141 689,00**	**2 157 889,00**
Recettes de l'exercice			**16 200,00**			**2 141 689,00**	**2 157 889,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 500,00			191 000,00	192 500,00
73	IMPOTS ET TAXES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					1 920 000,00	1 920 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		14 700,00				14 700,00
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					30 689,00	30 689,00
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)		**-500 000,00**	**-296 010,00**		**-397 480,00**	**-1 847 829,00**	**-3 041 319,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)		**425 200,00**	**86 480,00**	**6 000,00**		**517 680,00**
Dépenses de l'exercice		**425 200,00**	**86 480,00**	**6 000,00**		**517 680,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		86 480,00			86 480,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	425 200,00				425 200,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			6 000,00		6 000,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)			**150 000,00**			**150 000,00**
Recettes de l'exercice			**150 000,00**			**150 000,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		35 000,00			35 000,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		115 000,00			115 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-425 200,00**	**63 520,00**	**-6 000,00**		**-367 680,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		**10 942 427,00**	**4 860 900,00**	**182 114,00**	**15 985 441,00**
Dépenses de l'exercice		**10 942 427,00**	**4 860 900,00**	**182 114,00**	**15 985 441,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 475 937,00	1 525 330,00	30 174,00	4 031 441,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 466 490,00	3 335 570,00	103 800,00	11 905 860,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
022	DEPENSES IMPREVUES				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			48 140,00	48 140,00
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)		**110 000,00**	**467 750,00**		**577 750,00**
Recettes de l'exercice		**110 000,00**	**467 750,00**		**577 750,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	71 500,00	102 500,00		174 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		365 000,00		365 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	38 500,00			38 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		250,00		250,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		**-10 832 427,00**	**-4 393 150,00**	**-182 114,00**	**-15 407 691,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAUX ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET DIVERS
DEPENSES (2)		**1 032 300,00**	**37 000,00**	**395 000,00**	**7 537 057,00**	**1 941 070,00**		
Dépenses de l'exercice		**1 032 300,00**	**37 000,00**	**395 000,00**	**7 537 057,00**	**1 941 070,00**		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		37 000,00	395 000,00	196 117,00	1 847 820,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 032 300,00			7 340 940,00	93 250,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
022	DEPENSES IMPREVUES							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)						**1 500,00**		**108 500,00**
Recettes de l'exercice						**1 500,00**		**108 500,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					1 500,00		70 000,00
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							38 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**-1 032 300,00**	**-37 000,00**	**-395 000,00**	**-7 537 057,00**	**-1 939 570,00**		**108 500,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)		**789 120,00**	**119 500,00**	**323 530,00**	**3 608 900,00**	**19 850,00**	**153 440,00**	**15 000,00**	**13 674,00**	
Dépenses de l'exercice		**789 120,00**	**119 500,00**	**323 530,00**	**3 608 900,00**	**19 850,00**	**153 440,00**	**15 000,00**	**13 674,00**	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	226 200,00	119 500,00	323 530,00	837 300,00	18 800,00	1 500,00	15 000,00	13 674,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	562 920,00			2 771 600,00	1 050,00	103 800,00			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS									
022	DEPENSES IMPREVUES									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						48 140,00			
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)			**152 000,00**	**315 750,00**						
Recettes de l'exercice			**152 000,00**	**315 750,00**						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		100 000,00	2 500,00						
73	IMPOTS ET TAXES		52 000,00	313 000,00						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			250,00						
76	PRODUITS FINANCIERS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-789 120,00**	**32 500,00**	**-7 780,00**	**-3 608 900,00**	**-19 850,00**	**-153 440,00**	**-15 000,00**	**-13 674,00**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET BTP	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)		**4 214 140,00**	**95 300,00**	**12 500,00**		**73 253,00**	**165 100,00**		**4 560 293,00**
Dépenses de l'exercice		**4 214 140,00**	**95 300,00**	**12 500,00**		**73 253,00**	**165 100,00**		**4 560 293,00**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 700,00	5 000,00	2 500,00		33 000,00	25 100,00		286 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 482 440,00	90 300,00	10 000,00					3 582 740,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS								
022	DEPENSES IMPREVUES								
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	511 000,00				40 253,00	140 000,00		691 253,00
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**2 657 000,00**	**180 000,00**	**99 950,00**		**36 000,00**	**1 500,00**		**2 974 450,00**
Recettes de l'exercice		**2 657 000,00**	**180 000,00**	**99 950,00**		**36 000,00**	**1 500,00**		**2 974 450,00**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	13 000,00							13 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	80 000,00		750,00			1 500,00		82 250,00
73	IMPOTS ET TAXES		180 000,00						180 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 564 000,00				20 000,00			2 584 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			99 200,00		16 000,00			115 200,00
76	PRODUITS FINANCIERS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-1 557 140,00**	**84 700,00**	**87 450,00**		**-37 253,00**	**-163 600,00**		**-1 585 843,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES (2)		**14 711 073,12**	**9 723 861,37**			**24 434 934,49**
Dépenses de l'exercice		**14 711 073,12**	**9 636 861,37**			**24 347 934,49**
020	DEPENSES IMPREVUES	1 790 000,00				1 790 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 104 000,00				1 104 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	846 188,00				846 188,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 719 000,00				8 719 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 034 907,22	418 026,78			1 452 934,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	640 776,98				640 776,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	278 274,86	3 340 408,29			3 618 683,15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	292 326,06	5 878 426,30			6 170 752,36
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
168748	AUTRES COMMUNES	2 600,00				2 600,00
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	3 000,00				3 000,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)		**44 381 424,76**	**1 877 000,00**			**46 258 424,76**
Recettes de l'exercice		**44 381 424,76**	**1 790 000,00**			**46 171 424,76**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 389 000,00				6 389 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 045 000,00				3 045 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 515 200,00				4 515 200,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	846 188,00				846 188,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 060 236,72	1 790 000,00			13 850 236,72
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 712 000,00				14 712 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 696 800,04				2 696 800,04
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	117 000,00				117 000,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**29 670 351,64**	**-7 846 861,37**			**21 823 490,27**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNICATION PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSES PAR AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
DEPENSES (2)		**9 064 133,59**			**81 860,28**	**98 486,61**	**9 778,43**	**469 602,46**		
Dépenses de l'exercice		**8 977 133,59**			**81 860,28**	**98 486,61**	**9 778,43**	**469 602,46**		
020	DEPENSES IMPREVUES									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	418 026,78								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 090 920,42			81 860,28	90 798,09		76 829,50		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 468 186,39				7 688,52	9 778,43	392 772,96		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
168748	AUTRES COMMUNES									
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)		**1 877 000,00**								
Recettes de l'exercice		**1 877 000,00**								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 790 000,00								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-7 187 133,59**			**-81 860,28**	**-98 486,61**	**-9 778,43**	**-469 602,46**		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ETSALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)		**462 006,42**	**20 155,48**	**482 161,90**
Dépenses de l'exercice		**462 006,42**	**20 155,48**	**482 161,90**
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 028,96	20 155,48	113 184,44
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	368 977,46		368 977,46
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
168748	AUTRES COMMUNES			
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)		**90 000,00**		**90 000,00**
Recettes de l'exercice		**90 000,00**		**90 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	90 000,00		90 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**-372 006,42**	**-20 155,48**	**-392 161,90**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)				**423 772,92**	**38 233,50**	
Dépenses de l'exercice				**423 772,92**	**38 233,50**	
020	DEPENSES IMPREVUES					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			54 795,46	38 233,50	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			368 977,46		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
168748	AUTRES COMMUNES					
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX					
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)				**90 000,00**		
Recettes de l'exercice				**90 000,00**		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			90 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)				**-333 772,92**	**-38 233,50**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNT	Total
DEPENSES (2)			**1 646 890,98**		**13 385,59**		**184 318,59**	**1 844 595,16**
Dépenses de l'exercice			**1 646 890,98**		**13 385,59**		**184 318,59**	**1 844 595,16**
020	DEPENSES IMPREVUES							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		181 288,20		3 505,00		66 094,81	250 888,01
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		1 465 602,78		9 880,59		118 223,78	1 593 707,15
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
168748	AUTRES COMMUNES							
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX							
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)							**710 000,00**	**710 000,00**
Recettes de l'exercice							**710 000,00**	**710 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						710 000,00	710 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)			**-1 646 890,98**		**-13 385,59**		**525 681,41**	**-1 134 595,16**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)		**379 786,81**	**1 176 300,53**	**90 803,64**	**78 582,71**		**65 387,06**		**40 348,82**
Dépenses de l'exercice		**379 786,81**	**1 176 300,53**	**90 803,64**	**78 582,71**		**65 387,06**		**40 348,82**
020	DEPENSES IMPREVUES								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 175,22	82 278,21	42 834,77	25 745,99				40 348,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	323 611,59	1 094 022,32	47 968,87	52 836,72		65 387,06		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
168748	AUTRES COMMUNES								
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)							**700 000,00**	**10 000,00**	
Recettes de l'exercice							**700 000,00**	**10 000,00**	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						700 000,00	10 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-379 786,81**	**-1 176 300,53**	**-90 803,64**	**-78 582,71**		**634 612,94**	**10 000,00**	**-40 348,82**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)		**108 782,29**	**1 134 043,11**	**9 305 508,36**	**3 567,82**	**10 551 901,58**
Dépenses de l'exercice		**108 782,29**	**1 134 043,11**	**9 305 508,36**	**3 567,82**	**10 551 901,58**
020	DEPENSES IMPREVUES					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		94 220,42	1 830 979,44	1 301,00	1 926 500,86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	108 782,29	1 039 822,69	7 474 528,92	2 266,82	8 625 400,72
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
168748	AUTRES COMMUNES					
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX					
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)				**3 457 000,00**		**3 457 000,00**
Recettes de l'exercice				**3 457 000,00**		**3 457 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			3 457 000,00		3 457 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-108 782,29**	**-1 134 043,11**	**-5 848 508,36**	**-3 567,82**	**-7 094 901,58**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES MUNICIPALES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES (2)		**604 123,96**	**246 346,56**	**240 579,71**	**42 992,88**	**8 225 421,38**	**182 816,52**		**897 270,46**
Dépenses de l'exercice		**604 123,96**	**246 346,56**	**240 579,71**	**42 992,88**	**8 225 421,38**	**182 816,52**		**897 270,46**
020	DEPENSES IMPREVUES								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 727,08	13 493,34			1 721 865,03	97 987,41		11 127,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	523 396,88	232 853,22	240 579,71	42 992,88	6 503 556,35	84 829,11		886 143,46
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
168748	AUTRES COMMUNES								
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)						**3 457 000,00**			
Recettes de l'exercice						**3 457 000,00**			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					3 457 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-604 123,96**	**-246 346,56**	**-240 579,71**	**-42 992,88**	**-4 768 421,38**	**-182 816,52**		**-897 270,46**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
DEPENSES (2)		**49 690,66**	**6 324 353,39**	**191 997,35**	**6 566 041,40**
Dépenses de l'exercice		**49 690,66**	**6 324 353,39**	**191 997,35**	**6 566 041,40**
020	DEPENSES IMPREVUES				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 690,66	195 365,57	40 585,35	285 641,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		6 128 987,82	151 412,00	6 280 399,82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
168748	AUTRES COMMUNES				
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX				
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)			**902 001,30**		**902 001,30**
Recettes de l'exercice			**902 001,30**		**902 001,30**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		878 000,00		878 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		24 001,30		24 001,30
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		**-49 690,66**	**-5 422 352,09**	**-191 997,35**	**-5 664 040,10**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)		**1 474 174,46**	**2 407 074,38**	**2 200 279,61**	**242 824,94**		**25 000,00**	**166 997,35**	
Dépenses de l'exercice		**1 474 174,46**	**2 407 074,38**	**2 200 279,61**	**242 824,94**		**25 000,00**	**166 997,35**	
020	DEPENSES IMPREVUES								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	166 973,57		18 000,00	10 392,00			40 585,35	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 307 200,89	2 407 074,38	2 182 279,61	232 432,94		25 000,00	126 412,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
168748	AUTRES COMMUNES								
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)			**323 000,00**	**579 001,30**					
Recettes de l'exercice			**323 000,00**	**579 001,30**					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		323 000,00	555 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			24 001,30					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**-1 474 174,46**	**-2 084 074,38**	**-1 621 278,31**	**-242 824,94**		**-25 000,00**	**-166 997,35**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)		**1 851,57**	**422 024,50**	**423 876,07**
Dépenses de l'exercice		**1 851,57**	**422 024,50**	**423 876,07**
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		54 978,68	54 978,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 851,57	367 045,82	368 897,39
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
168748	AUTRES COMMUNES			
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)		**-1 851,57**	**-422 024,50**	**-423 876,07**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
DEPENSES (2)			**774,66**	**1 076,91**	**366 870,06**	**55 093,35**		**61,09**	
Dépenses de l'exercice			**774,66**	**1 076,91**	**366 870,06**	**55 093,35**		**61,09**	
020	DEPENSES IMPREVUES								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					54 978,68			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		774,66	1 076,91	366 870,06	114,67		61,09	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
168748	AUTRES COMMUNES								
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)			**-774,66**	**-1 076,91**	**-366 870,06**	**-55 093,35**		**-61,09**	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)			**734,94**		**44 687,52**	**179 383,42**	**224 805,88**
Dépenses de l'exercice			**734,94**		**44 687,52**	**179 383,42**	**224 805,88**
020	DEPENSES IMPREVUES						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					16 218,57	16 218,57
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		734,94		44 687,52	163 164,85	208 587,31
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
168748	AUTRES COMMUNES						
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
024	PRODUITS DES CESSIONS						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)			**-734,94**		**-44 687,52**	**-179 383,42**	**-224 805,88**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)		**650,00**	**22 483,38**	**1 234,38**		**24 367,76**
Dépenses de l'exercice		**650,00**	**22 483,38**	**1 234,38**		**24 367,76**
020	DEPENSES IMPREVUES					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	650,00				650,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 234,38		1 234,38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		21 883,38			21 883,38
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		600,00			600,00
168748	AUTRES COMMUNES					
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX					
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)				**145 000,00**		**145 000,00**
Recettes de l'exercice				**145 000,00**		**145 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			145 000,00		145 000,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)		**-650,00**	**-22 483,38**	**143 765,62**		**120 632,24**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)		**3 677 948,90**	**3 357 855,44**	**64 030,40**	**7 099 834,74**
Dépenses de l'exercice		**3 677 948,90**	**3 357 855,44**	**64 030,40**	**7 099 834,74**
020	DEPENSES IMPREVUES				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	85 385,31		90 385,31
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 470 293,63	1 010 445,38		2 480 739,01
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 202 655,27	2 262 024,75	64 030,40	4 528 710,42
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
168748	AUTRES COMMUNES				
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX				
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)			**307 725,70**		**307 725,70**
Recettes de l'exercice			**307 725,70**		**307 725,70**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		13 000,00		13 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		294 725,70		294 725,70
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)		**-3 677 948,90**	**-3 097 718,92**	**-64 030,40**	**-6 839 698,22**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAUX ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET DIVERS
DEPENSES (2)		**276 055,00**			**1 199 238,63**	**2 117 917,38**		**84 737,89**
Dépenses de l'exercice		**276 055,00**			**1 199 238,63**	**2 117 917,38**		**84 737,89**
020	DEPENSES IMPREVUES							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00						
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271 055,00			1 199 238,63			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					2 117 917,38		84 737,89
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
168748	AUTRES COMMUNES							
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX							
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)		**-276 055,00**			**-1 199 238,63**	**-2 117 917,38**		**-84 737,89**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMEN T URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)		**3 781,20**	**545 025,31**	**101 450,74**	**1 693 237,32**	**1 014 360,87**			**29 030,40**	**35 000,00**
Dépenses de l'exercice		**3 781,20**	**545 025,31**	**101 450,74**	**1 693 237,32**	**1 014 360,87**			**29 030,40**	**35 000,00**
020	DEPENSES IMPREVUES									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				5 385,31	80 000,00				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		329 630,58	100 000,00	502 083,65	78 731,15				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 781,20	215 394,73	1 450,74	1 185 768,36	855 629,72			29 030,40	35 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
168748	AUTRES COMMUNES									
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)			**294 725,70**			**13 000,00**				
Recettes de l'exercice			**294 725,70**			**13 000,00**				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									
024	PRODUITS DES CESSIONS									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
041	OPERATIONS PATRIMONIALES									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					13 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		294 725,70							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)		**-3 781,20**	**-237 888,79**	**-101 450,74**	**-1 693 237,32**	**-1 061 360,87**			**-29 030,40**	**-35 000,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET BTP	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)				**402,60**		**139 641,00**	**100 000,00**		**240 043,60**
Dépenses de l'exercice				**402,60**		**139 641,00**	**100 000,00**		**240 043,60**
020	DEPENSES IMPREVUES								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					49 641,00			49 641,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					90 000,00			90 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			402,60			100 000,00		100 402,60
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
168748	AUTRES COMMUNES								
16876	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)		**70 000,00**							**70 000,00**
Recettes de l'exercice		**70 000,00**							**70 000,00**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
024	PRODUITS DES CESSIONS								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
041	OPERATIONS PATRIMONIALES								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 000,00							70 000,00
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)		**70 000,00**		**-402,60**		**-139 641,00**	**-100 000,00**		**-170 043,60**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1

Nombre de membres en exercice …….
Nombre de membres présents …….
Nombre de suffrages exprimés …….
VOTES :
Pour …….
Contre …….
Abstentions ……..

Date de convocation : . . /. . / . . .

Présenté par (1) ,
A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session
A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant :

FINANCES

10.- <u>Etat complémentaire des subventions 2018</u>

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135289-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018 - ETAT DES SUBVENTIONS

ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

ADMINISTRATION GENERALE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00377	35	ASS DKQUOISE GESTION EQUIPEMENTS SOCIAUX	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	222 117,35
2018_00379	8061	ASS SPORTIVE DUNKERQUE SUD	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	7 333,87
2018_00378	24556	DUNKERQUE FOOT AVENIR	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	4 190,78
2018_00381	17465	DUNKERQUE GYM	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	57 504,62
2018_00382	4392	DUNKERQUE NATATION	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	3 449,10
2018_00373	21772	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	127 987,52
2018_00374	3772	LE CHATEAU COQUELLE	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	109 110,69
2018_00375	1766	ORCHESTRE D HARMONIE DUNKERQUE ROSENDAEL	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	7 822,08
2018_00008	1766	ORCHESTRE D'HARMONIE DUNKERQUE ROSENDAEL	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement MAD Régularisation 2015/2016	- 46 260,83
2018_00376	4628	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE DUNKERQUE	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	72 484,39
2018_00372	1407	SOCIETE D ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	149 021,28
2018_00380	5786	UNION SPORTIVE DUNKERQUE ATHLETISME	19228	65 6574 020	Subvention de fonctionnement Mise à disposition personnel	9 365,27

DTVQ. ADUGES

DTVQ. ADUGES

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00387	35	ASS DKQUOISE GESTION EQUIPEMENTS SOCIAUX	28944	65 6574 064	Subvention de fonctionnement	5 578,00

ETAT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CM DU 13 Décembre 2018

SUBVENTIONS PRO (PERIMETRE RAVALEMENT OBLIGATOIRE) Ravalement de facade

Organisme bénéficiaire	Montant	Imputation
Syndic Vacherand Immobilier - Immeuble 2 à 14 place de la république	2 110,00 €	20422.01

FINANCES

11.- Garanties d'emprunts accordées à Habitat du Nord - Réaménagement de 9 prêts.

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Pour permettre au secteur logement social de poursuivre son développement, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et consignations), ont mis en place un programme permettant aux bailleurs sociaux, en l'occurrence Habitat du Nord, de procéder à l'étalement de la dette sous certaines conditions, favorisant leur solidité financière et le respect des échéances.

Cela concerne 9 prêts initialement garantis par la Commune de Dunkerque.

Pour ces 9 prêts, le réaménagement consiste à l'allongement de leur durée d'amortissement de 10 ans, ainsi qu'à différentes modifications financières qui figurent dans l'Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »

Article 1 :
La commune de Dunkerque réitère sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe « Modifications des Caractéristiques Financières des lignes du Prêt Réaménagées » selon les conditions définies à l'article 3, contractés par Habitat du Nord auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe précitée, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la commune de Dunkerque s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Article 2 :
La garantie de la collectivité est accordée jusqu'à complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se sera pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :
Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
Les caractéristiques modifiées s'appliquent à chaque Ligne du prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 %

Article 4 :
Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135290-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

GROUPE Caisse des Dépôts

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de LILLE

MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 82416

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 9

N° Ligne du Prêt / N° Contrat initial	Index	Marge sur Index phase amort.1 / phase amort.2	Taux d'Intérêt (%) phase amort.1 / phase amort.2	Date de prochaine échéance	Durée résiduelle ou Durée Centrale (année) : Durée phase amort.1 / phase amort.2	Périodicité	Profil Amortissement	Tx Construction (%)	Durée plancher (année)	Durée plafond (année)	Stock d'intérêts (€)	CRD (€)	KRD (€)	Taux de Prog Echéances appliqué (%)	Taux de Prog Echéances calculé (%)	Taux de Prog Amort. (%)	Modalité de révision	Condition de RA	Différé Amort. (mois)	Différé total (mois)	Mode de calcul des intérêts	Base de calcul des intérêts
0444006 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/05/2019	12,00 : 12,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	25 023,30	25 023,30	-2,132	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/05/2019	22,00 : 12,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	25 023,30	25 023,30	-2,132	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0453615 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/02/2019	13,00 : 13,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	20 302,65	20 302,65	-2,132	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/02/2019	23,00 : 13,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	20 302,65	20 302,65	-2,132	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0456160 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/04/2019	10,00 : 10,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	16 598,52	16 598,52	-2,132	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/04/2019	20,00 : 10,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	16 598,52	16 598,52	-2,132	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0460355 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2018	11,00 : 11,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	25 747,22	25 747,22	-1,663	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/08/2018	21,00 : 11,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	25 747,22	25 747,22	-1,663	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0460356 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/07/2019	10,00 : 10,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	14 771,61	14 771,61	-1,663	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/07/2019	20,00 : 10,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	14 771,61	14 771,61	-1,663	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0875603 / -	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/05/2019	13,00 : 13,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	28 818,01	28 818,01	-1,678	—	0,000	DR	IF 6 MOIS	24,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,800 / 0,600	LA+0,800 / LA+0,600	01/05/2019	23,00 : 13,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	28 818,01	28 818,01	-1,678	—	—	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
1019207 / -	Livret A	0,700 / -	LA+0,700 / -	01/06/2019	20,00 : 20,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	39 309,81	39 309,81	0,000	-2,170	0,000	DL	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,700 / 0,600	LA+0,700 / LA+0,600	01/06/2019	30,00 : 20,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	39 309,81	39 309,81	0,000	-2,170	—	DL	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
1034430 / -	Livret A	0,700 / -	LA+0,700 / -	01/08/2018	22,00 : 22,000 / -	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	46 685,73	46 685,73	0,000	-1,457	0,000	DL	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	0,700 / 0,600	LA+0,700 / LA+0,600	01/08/2018	32,00 : 22,000 / 10,000	A	Amortissement déduit (intérêts différés)	—	—	—	0,00	46 685,73	46 685,73	0,000	-1,457	—	DL	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
1269304 / -	Livret A	1,200 / -	LA+1,200 / -	01/07/2019	11,00 : 11,000 / -	A	Amortissement prioritaire (ICO standard)	—	—	—	0,00	21 779,39	21 779,39	-1,760	—	5,300	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
	Livret A	1,200 / 0,600	LA+1,200 / LA+0,600	01/07/2019	21,00 : 11,000 / 10,000	A	Amortissement prioritaire (ICO standard)	—	—	—	0,00	21 779,39	21 779,39	-1,760	—	5,300	DR	IA SWAP (J-40)	0,00	0,00	E	Base 365
											0,00	**239 036,24**	**239 036,24**									

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

PR0084-PR0079 V1.6.1 page 1/1
Dossier n° R057312 Emprunteur n° 000086669

Caisse des dépôts et consignations
170 TOUR LILLEUROPE - 11 PARVIS DE ROTTERDAM - 59777 EURALILLE - Tél : 03 20 14 19 99 - Télécopie : 03 20 14 19 88
hauts-de-france@caissedesdepots.fr

GROUPE Caisse des Dépôts

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de LILLE

afaq ISO 9001

COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES

Réf.: Avenant de réaménagement n° 82416

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 9

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE [1] (€) (a)	Commission (€) (b)	Stock d'Intérêts Compensateurs (€)			Stock d'Intérêts Différés (€)			Soulte Actuarielle (€)	
						Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
0444006	A	1,51	1,51	64,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
0453615	A	1,52	1,52	128,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
0456160	A	1,50	1,50	63,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
0460355	A	1,51	1,51	364,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
0460356	A	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
0875603	A	1,52	1,52	74,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
1019207	A	1,44	1,44	46,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
1034430	A	1,44	1,44	619,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
1269304	A	1,83	1,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Total				**1 361,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 1 361,65

(1) Le montant des Intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

PR0084-PR0081 V1.4 page 1/1
Dossier n° R057312 Emprunteur n° 000088689

Caisse des dépôts et consignations
170 TOUR LILLEUROPE - 11 PARVIS DE ROTTERDAM - 59777 EURALILLE - Tél : 03 20 14 19 99 - Télécopie : 03 20 14 19 88
hauts-de-france@caissedesdepots.fr

URBANISME

12.- PRO (Périmètre de Ravalement Obligatoire) - mise en place d'un périmètre Boulevard Alexandre III - portion Nord (entre les places Jean Bart et de la République)

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

La Ville redonne une nouvelle attractivité pour le centre-ville de Dunkerque, par le confortement et le développement de l'activité commerciale, la revalorisation de son habitat, et la requalification des espaces publics et du bâti.
En mettant en place un périmètre de ravalement obligatoire (PRO), elle incite les propriétaires par un système d'aides, à faire des travaux sur les façades de leur immeuble, afin d'en améliorer l'état et l'esthétique.

Cette action de requalification du bâti prolonge le changement d'image enclenché sur le centre-ville par des opérations diverses et le rend plus attractif.

Après la place Jean Bart et place de la République, la rue Albert 1er et les immeubles dits « les ilots bleus », la ville souhaite poursuivre cette campagne de ravalement sur le boulevard Alexandre III – portion Nord, entre les places Jean Bart et de la République, ainsi que des immeubles rue nationale et rue David d'Angers qui sont dans la continuité architecturale de ceux situés boulevard Alexandre III.
Le périmètre de ravalement obligatoire concernera l'ensemble des immeubles situés dans ce périmètre, essentiellement issus de la période moderne (années 1950-1960) dite « de la Reconstruction », aux qualités architecturales remarquées, mais dont les façades sont particulièrement dégradées. Les immeubles concernés seront répertoriés par leur référence cadastrale et feront l'objet d'un arrêté du Maire. Le dispositif ne concernera pas les commerces et leurs devantures.

L'objectif général est d'assurer la qualité des ravalements, et de conserver un tissu urbain de qualité, dans cet environnement récemment rénové dans le cadre des travaux du centre-ville.
La campagne de ravalement obligatoire vise l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public, y compris les pignons et les murs de clôture. Le ravalement se limite à la façade, à la peau de l'édifice et aux éléments qui la composent tels que les balcons, les menuiseries, les ferronneries ou les descentes d'eaux pluviales.

Pour aider à la réussite de cette opération et inciter les propriétaires concernés à agir, la Ville propose d'accorder des subventions s'élevant à 30% du montant des travaux éligibles. La liste des travaux éligibles, les taux de subvention, les plafonds, les modalités d'octroi, seront précisées par arrêté du Maire.
Les propriétaires concernés auront un délai de 2 ans pour réaliser les travaux, à compter de la notification de l'arrêté du Maire au propriétaire concerné (ou son mandataire) précisant les modalités de l'opération. En cas d'inaction des propriétaires concernés, des mesures coercitives pourront être prises par la ville afin de réaliser les travaux.
Les particuliers concernés pourront bénéficier de l'aide technique et administrative des services municipaux qui étudieront les dossiers de demande de subvention, en lien avec l'architecte des bâtiments de France. Le versement de la subvention interviendra après achèvement des travaux, conformes au diagnostic technique de la façade.

Pour cette campagne de ravalement, une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 256 000 euros doit être envisagée, au regard du coût des travaux à financer.
Le conseil municipal statuera à chaque budget sur le montant alloué, en fonction des besoins de l'obligation de ravalement des façades, et des ressources de la collectivité.

Il vous est donc proposé :

- De décider de mettre en œuvre la procédure du PRO pour les immeubles du Boulevard Alexandre III – portion Nord et des immeubles rue nationale et David d'Angers précités (ceux en continuité architecturale avec le boulevard Alexandre III)
- De décider de faire bénéficier les propriétaires concernés d'une aide financière de la Ville
- D'autoriser monsieur le Maire à arrêter les modalités pratiques de mise en œuvre
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Avis favorable en date du 19/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135277-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

ACTION JEUNESSE

13.- Bourse à la réussite - Modification des critères d'attribution

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Les jeunes sont l'avenir de notre territoire. Pour qu'ils puissent trouver leur place dans la société, il était important de veiller à ce qu'ils puissent accéder au monde du travail le mieux armé possible. L'insertion professionnelle passe inévitablement par l'obtention d'un diplôme ou d'une formation qualifiante. De nombreux freins peuvent se dresser sur la route des jeunes inscrits dans ce processus. La ville de Dunkerque a souhaité les accompagner tout au long de leur parcours.

Aussi, il a été décidé d'axer l'accompagnement des jeunes au travers du **parcours de réussite** : la situation du jeune est désormais prise en compte de manière individualisée, afin d'adapter au plus juste les moyens qui seront mis en œuvre par la collectivité dans son accompagnement.

Il s'agit, après un ou plusieurs rendez-vous individuels, de proposer une orientation vers soit un dispositif de droit commun, soit une solution mise en œuvre directement par la collectivité (notamment les emplois saisonniers, les points citoyens, la bourse réussite, etc.)

Cette approche rend nécessaire une harmonisation des critères d'accès aux dispositifs existants. En effet, ceux-ci, créés à des moments différents, présentent aujourd'hui des spécificités (d'âge, de quotient familial, etc..) qui complexifient leur mise en œuvre, sans plus-value apportée.

Ainsi, par une délibération en date du 22 mars 2017, la Ville de Dunkerque a créé le dispositif « bourse réussite ».
Ce dispositif permet d'aider les jeunes dans le financement d'un projet professionnel ou d'études, lorsque la situation des jeunes ne relève pas des dispositifs de droit commun.
Le montant de la bourse est de 500€ maximum /an, versée en une ou plusieurs fois selon les besoins identifiés.
Les conditions d'attribution de la bourse réussite sont désormais harmonisées avec celles des autres dispositifs concourant **au parcours de réussite** :

- Habiter Dunkerque ou la commune associée depuis au moins deux ans.
- Être Agé de 16 à 30 ans.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 930€. (Le barème de ressources est réévalué chaque année en fonction du taux d'inflation de l'année précédente)
- Avoir une couverture sociale et de responsabilité civile.
- Etre accompagné soit par la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque, soit par le service éducation - jeunesse de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, soit par le SCAS de la commune de Fort-Mardyck.
- Avoir un projet professionnel construit et solide

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission multi partenariale qui se réunira plusieurs fois par an sous la présidence de l'adjoint à la jeunesse.

Ainsi, il est demandé :

- D'autoriser la commission à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires
- D'adopter les modifications de ce dispositif
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte nécessaire.

Avis favorable en date du 27/11/18 de la commission Education jeunesse et sport

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135293-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

ACTION JEUNESSE

14.- Aide aux départs autonomes - Modification des critères d'attribution

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Les jeunes sont l'avenir de notre territoire. Pour qu'ils puissent trouver leur place dans la société, il était important de veiller à ce qu'ils puissent accéder au monde du travail le mieux armé possible. L'insertion professionnelle passe inévitablement par l'obtention d'un diplôme ou d'une formation qualifiante. De nombreux freins peuvent se dresser sur la route des jeunes inscrits dans ce processus. La ville de Dunkerque a souhaité les accompagner tout au long de leur parcours.

Aussi, il a été décidé d'axer l'accompagnement des jeunes au travers du **parcours de réussite** : la situation du jeune est désormais prise en compte de manière individualisée, afin d'adapter au plus juste les moyens qui seront mis en œuvre par la collectivité dans son accompagnement.

Il s'agit, après un ou plusieurs rendez-vous individuels, de proposer une orientation vers soit un dispositif de droit commun, soit une solution mise en œuvre directement par la collectivité (notamment les emplois saisonniers, les points citoyens, la bourse réussite, etc.)

Cette approche rend nécessaire une harmonisation des critères d'accès aux dispositifs existants. En effet, ceux-ci, créés à des moments différents, présentent aujourd'hui des spécificités (d'âge, de quotient familial, etc..) qui complexifient leur mise en œuvre, sans plus-value apportée.

Ainsi, par une délibération en date de 2001, la Ville de Dunkerque a mis en place le dispositif « aide aux départs autonomes », ayant pour objectif d'aider les jeunes dans l'organisation et le financement de leurs vacances lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche d'accès à l'autonomie.

Le projet peut être un séjour de vacances, sportif, culturel ou encore un chantier, et peut se dérouler en France ou à l'étranger. Il peut être individuel ou collectif. Dans le cas d'un projet collectif, chaque participant peut déposer une demande d'aide, dès lors qu'il répond aux critères d'attributions.

L'aide est individuelle, d'un montant maximum de 150€ pour un séjour en France et de 230€ pour un séjour à l'étranger. Cette aide pourra être renouvelée 1 seule fois.

Les conditions d'attribution de l'ADA seront désormais harmonisées avec celles des autres dispositifs concourant au **parcours de réussite** :

- Habiter Dunkerque ou une commune associée depuis au moins deux ans.
- Être Agé de 16 à 30 ans.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 930€. (Le barème de ressources est réévalué chaque année en fonction du taux d'inflation de l'année précédente)
- Avoir une couverture sociale et de responsabilité civile.
- Etre accompagné soit par la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque, soit par le service éducation - jeunesse de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, soit par le référent jeunesse de l'Association Fort Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales (AFMACS) .
- Avoir un projet autonome : les projets de vacances en famille ou dans la famille ne sont pas recevables. Il en est de même pour les départs avec une structure organisatrice de séjours (maisons de quartier, centres sociaux, mouvements associatifs…), les parcs d'attractions s'ils sont le seul objet du projet de vacances, les séjours all inclusive.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission multi partenariale qui se réunira plusieurs fois par an sous la présidence de l'adjoint à la jeunesse.

Ainsi, il est demandé :

- D’autoriser la commission à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires
- D’adopter les modifications de ce dispositif
- D’autoriser monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte nécessaire

Avis favorable en date du 27/11/18 de la commission Education jeunesse et sport

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135292-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

ACTION JEUNESSE

15.- Points Citoyens - Modification des critères d'attribution

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

Les jeunes sont l'avenir de notre territoire. Pour qu'ils puissent trouver leur place dans la société, il était important de veiller à ce qu'ils puissent accéder au monde du travail le mieux armé possible. L'insertion professionnelle passe inévitablement par l'obtention d'un diplôme ou d'une formation qualifiante. De nombreux freins peuvent se dresser sur la route des jeunes inscrits dans ce processus. La ville de Dunkerque a souhaité les accompagner tout au long de leur parcours.

Aussi, il a été décidé d'axer l'accompagnement des jeunes au travers du **parcours de réussite** : la situation du jeune est désormais prise en compte de manière individualisée, afin d'adapter au plus juste les moyens qui seront mis en œuvre par la collectivité dans son accompagnement. Il s'agit, après un ou plusieurs rendez-vous individuels, de proposer une orientation vers soit un dispositif de droit commun, soit une solution mise en œuvre directement par la collectivité (notamment les emplois saisonniers, les points citoyens, la bourse réussite, etc.)

Cette approche rend nécessaire une harmonisation des critères d'accès aux dispositifs existants. En effet, ceux-ci, créés à des moments différents, présentent aujourd'hui des spécificités (d'âge, de quotient familial, etc..) qui complexifient leur mise en œuvre, sans plus-value apportée.

Ainsi, par une délibération en date du 12 avril 2012 la Ville de Dunkerque a créé le dispositif points citoyens.
Ce dispositif a pour objectif d'accompagner le jeune dans son projet personnel, en l'associant aux actions de solidarité conduites sur le territoire.
En échange d'heures de bénévolat valorisées par des points citoyens, cette bourse permet aux jeunes de financer tout ou partie du BAFA ou du permis de conduire.
La possession du BAFA est un atout indéniable pour l'obtention d'un emploi saisonnier, et permet à son détenteur d'être acteur de son parcours, en finançant par exemple sa poursuite d'études. Il est également avéré que de nombreux postes saisonniers restent non pourvus chaque année par manque de diplômés du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. En intégrant la possibilité de financement de ce diplôme par le bais des points citoyens, la ville élargi le panel des outils concourant au parcours de réussite.

La valorisation des heures de bénévolat sera organisée comme suit :

- 100 heures de bénévolat permettant de cumuler 1000 points, à valoir pour le financement d'un permis de conduire (maximum 1200 €)
- 66 heures de bénévolat Permettant de cumuler 660 points Citoyens, à valoir pour le financement d'un BAFA (maximum 800 €).
- 50 heures de bénévolat permettant de cumuler 500 points Citoyens à valoir pour le financement d'un BNSSA, (maximum 600 €)

Les conditions d'attribution seront désormais harmonisées avec celles des autres dispositifs concourant au parcours de réussite :

- Habiter Dunkerque ou une commune associée depuis au moins deux ans.
- Être Agé de 16 à 30 ans.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 930€. (Le barème de ressources est réévalué chaque année en fonction du taux d'inflation de l'année précédente).
- Avoir une couverture sociale et de responsabilité civile.
- Etre accompagné soit par la Mission Jeunesse de la Ville de Dunkerque, soit par le service éducation - jeunesse de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, soit par le référent jeunesse de l'Association Fort Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales (AFMACS)

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission multi partenariale qui se réunira plusieurs fois par an sous la présidence de l'adjoint à la jeunesse.

Ainsi, il est demandé :

- D’autoriser la commission à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires
- D’adopter les modifications de ce dispositif
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte nécessaire.

Avis favorable en date du 27/11/18 de la commission Education jeunesse et sport

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135294-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

ACTION FONCIÈRE

16.- Dunkerque - 13 rue du Nouvel Arsenal : cession

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville est propriétaire d'un bien vacant, sis 13 rue du Nouvel Arsenal à Dunkerque, cadastré XN 122 pour une superficie au sol et selon cadastre de 300 m2.

Dans un souci d'optimisation du patrimoine municipal, celui-ci a fait l'objet d'une procédure de cession.

Ledit bien a été désaffecté et déclassé du domaine public par délibération du conseil municipal le 22 mars 2017.
Monsieur Huseyin a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cet immeuble, au prix de 180.000€, approuvé par le service des domaines.

Son projet consiste à réaliser six appartements au maximum.

Aussi, vous est-il demandé :

- de décider la cession dudit bien au profit de Monsieur et ou Madame Huseyin Karaaslan ou d'une société à substituer détenue en majorité par Monsieur et ou Madame Karaaslan ;

- au vu de l'avis des domaines, de dire que cette cession aura lieu au prix de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €) ;

- d'accepter les conditions suspensives d'obtention des prêts bancaires et des autorisations administratives d'urbanisme au profit de l'acquéreur ;

- de dire que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, en ce compris les frais de notaire ;

- d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'avant-contrat, l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier

- de dire que la signature de l'acte authentique de vente devra avoir lieu au maximum dans un délai d'un an à compter de la présente

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135296-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Département :
NORD LILLE

Commune :
DUNKERQUE

Section : XN
Feuille : 000 XN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/02/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
DUNKERQUE
37 RUE SAINT- MATTHIEU 59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06
cdif.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

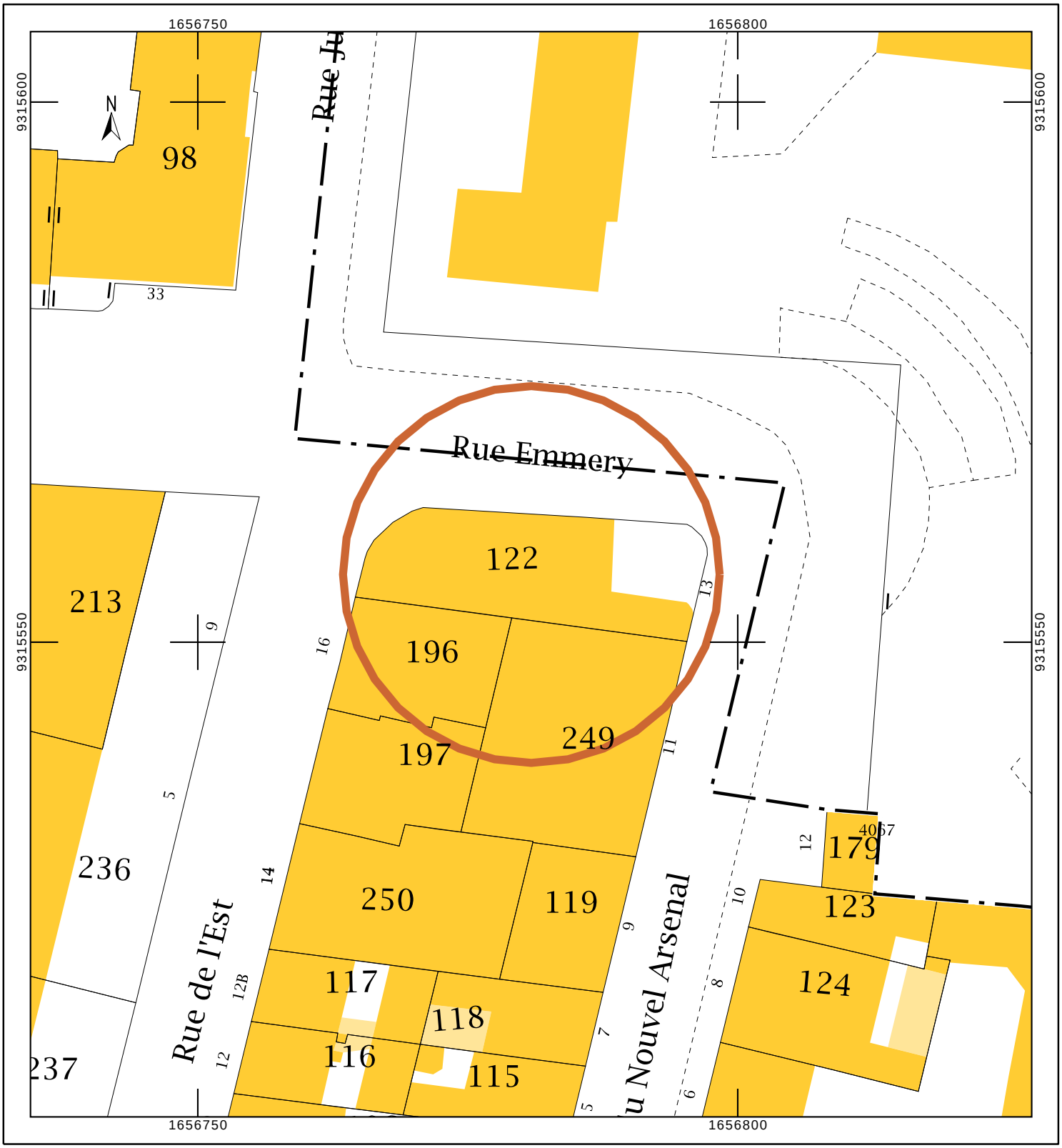

ACTION FONCIÈRE

17.- Dunkerque/Petite-Synthe - 18 place Louis XIV - cession

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville est propriétaire d'un bien vacant, sis 18 Place Louis XIV à Dunkerque/Petite-Synthe, cadastré 460 AN142 pour une superficie au sol et selon cadastre de 199m2.

Dans un souci d'optimisation du patrimoine municipal, celui-ci a fait l'objet d'une procédure de cession.

Ledit bien a été désaffecté et déclassé du domaine public par délibération du conseil municipal le 22 novembre 2018.
Monsieur et Madame Slum ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de cet immeuble, au prix de 70.000€, approuvé par le service des domaines.

Leur projet est le suivant :
- En rez-de-chaussée : une partie commerce, friterie (Madame Slum tient actuellement une friterie Place Louis XIV, qu'elle sédentarisera et développera)

- Au premier étage et dans les combles : un logement

Aussi, au vu des enjeux de dynamisation de cette place, vous est-il demandé :
- de décider la cession dudit bien au profit de Monsieur et Madame Slum ou d'une société à substituer détenue en majorité par Monsieur et Madame Slum ;
- au vu de l'avis des domaines, de dire que cette cession aura lieu au prix de soixante-dix mille euros (70 000 €) ;
- d'accepter les conditions suspensives d'obtention des prêts bancaires et des autorisations administratives d'urbanisme au profit de l'acquéreur ;
- de dire que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, en ce compris les frais de notaires ;
- d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'avant-contrat, l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier
- de dire que la signature de l'acte authentique de vente devra avoir lieu au maximum dans un délai d'un an à compter de la présente.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135297-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

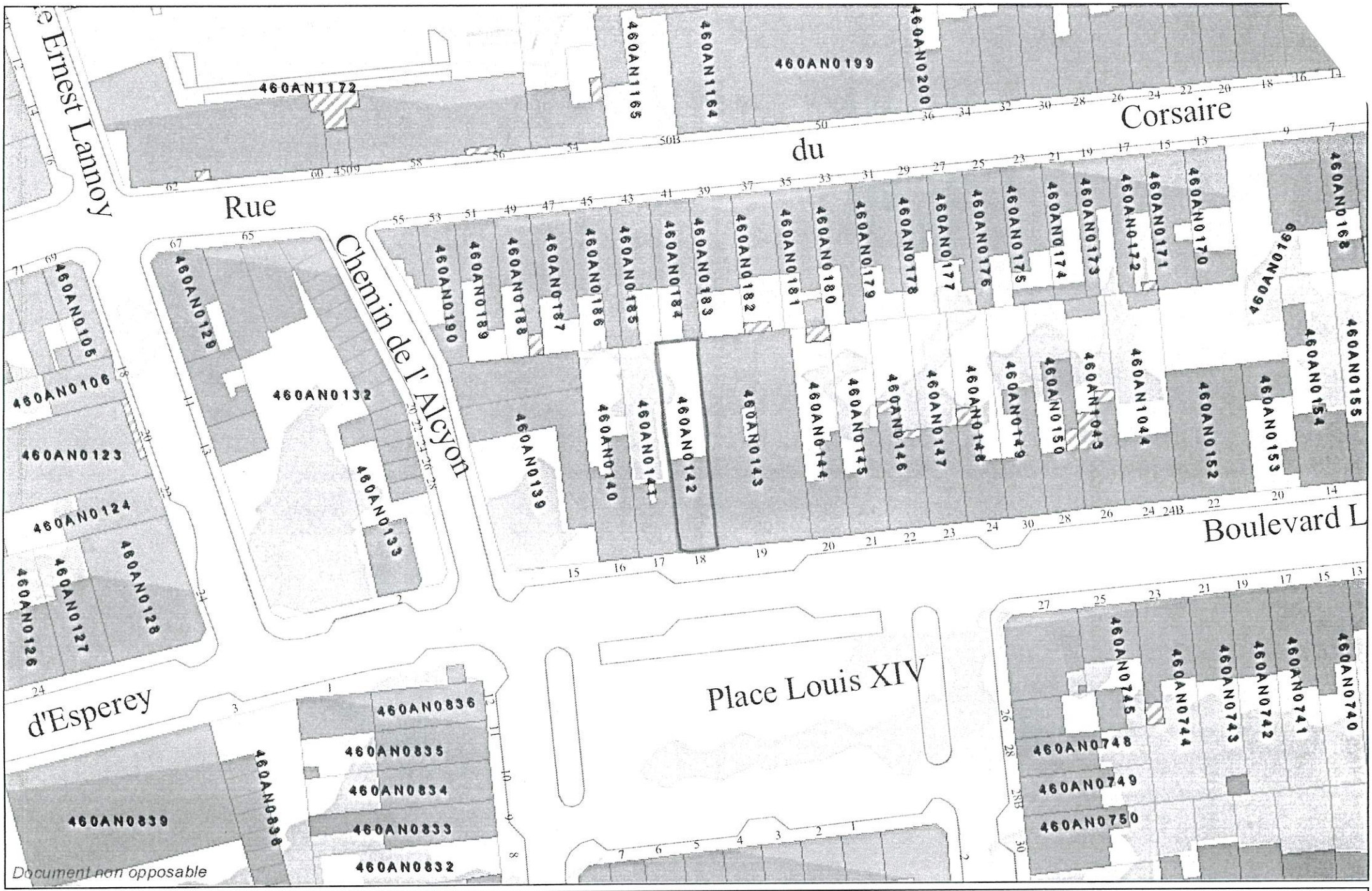

WebVille 2.2

Edition : *WebVille 2.2* **Echelle :** *1:1 000 000*

Sources : *C.U.D. - Ville de Dunkerque - D.G.I. (2012) - I.G.N. - I.2.G.*

ACTION FONCIÈRE

18.- <u>Dunkerque - site Lamartine - volumes (rez-de-chaussée et sous-sol) : cession</u>

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville a acquis l'ancien collège Lamartine auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal du 22 mai 2018, dans le cadre du plan de valorisation du patrimoine.

Le terrain d'assiette dudit bâtiment, sis rue Caroline Angebert, est cadastré XT322. Celui-ci a été désaffecté puis déclassé du domaine public par délibération en date du 22 novembre 2018.

La société Martin Invest'immo, représentée par Monsieur Donato Martin, a manifesté son souhait de se porter acquéreur d'une partie du bâtiment (une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol qui seront individualisées en un ou plusieurs lots de volume) afin d'y aménager une cellule commerciale.
L'activité qui y sera développée est l'équipement de la maison.

Au vu de la réflexion menée sur le développement du secteur place du Général de Gaulle/bibliothèque, vous est-il proposé :
- d'autoriser la cession dudit bien au profit de la SARL Martin Invest'immo ou son / sa substitué(e) personne morale qui aura le caractère d'une société familiale dont Donato Martin devra être associé ;
- au vu de l'avis des Domaines, de décider que cette cession aura lieu au prix de six cent mille euros (600 000 €) ;
- d'accepter les conditions suspensives notamment d'obtention des prêts bancaires et des autorisations administratives d'urbanisme au profit de l'acquéreur ;
- de dire que les frais afférents à cette vente, en ce compris les frais de géomètre (pour moitié) et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la réalisation des travaux de menuiseries estimés à 96.312,47€ hors taxes (115.574,96€TTC) qui seront pris en charge financièrement par la Ville, en contrepartie de l'activité qui sera développée par l'acquéreur, contribuant ainsi à la revitalisation du secteur Théâtre – Poincaré de la ville de Dunkerque, et des conditions particulières à la charge de l'acquéreur attachée à la cession.
- de dire qu'une clause de récupération de plus-value, de droit de priorité, d'obligation de destination du bien, d'isolation des surfaces et réseaux, d'engagement de travaux et d'accord du vendeur préalablement à toute intervention sur la façade à la charge de l'acquéreur seront intégrées dans l'acte
- d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme
- d'autoriser la mise à disposition anticipée du bien au profit de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'avant-contrat, l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135298-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par

voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Département :
NORD LILLE

Commune :
DUNKERQUE

Section : XT
Feuille : 000 XT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
DUNKERQUE
37 RUE SAINT- MATTHIEU 59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06
cdif.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Volume(s) à extraire de cet ensemble immobilier

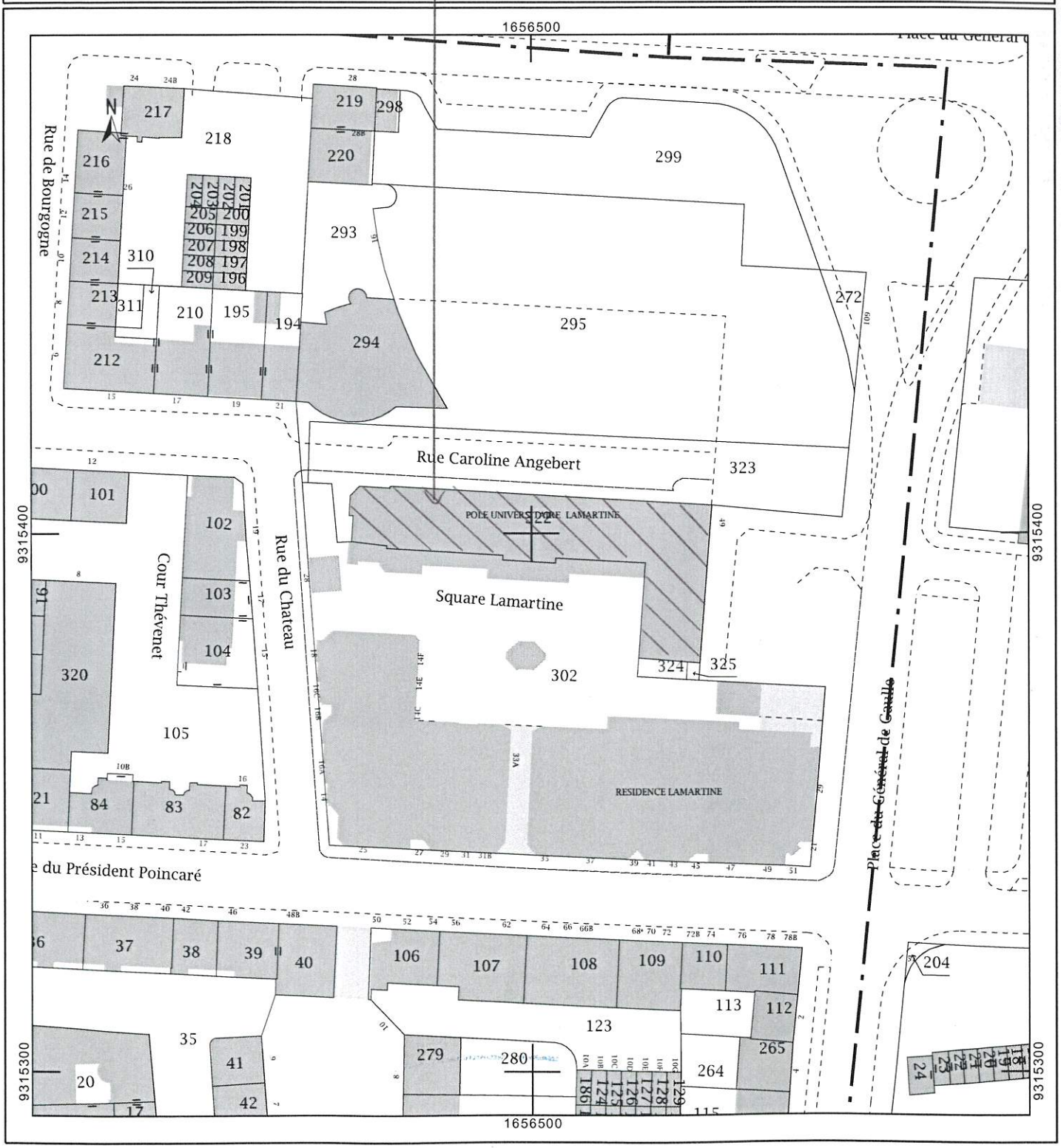

ACTION CULTURELLE

19.- Dunkerque Culture 21/Mise en perspective des enjeux culturels sur le territoire dans le cadre de la démarche internationale d'Agenda 21 de la culture

Rapporteur : Monsieur Michel TOMASEK, Adjoint au Maire

Le texte fixe les grandes orientations du territoire dunkerquois en matière de politique culturelle, patrimoniale et artistique pour les années à venir. Il est le fruit des échanges entre acteurs culturels locaux mais aussi des réflexions communes partagées avec les parties prenantes du territoire et ses voisins européens.

S'il souligne les éléments remarquables propres au paysage culturel dunkerquois, il vise par ailleurs à impulser un nouvel élan collectif et transversal en proposant au territoire et à ses habitants des réponses inventives aux nouvelles réalités sociétales, économiques, politiques, environnementales qu'il rencontre, dans un contexte européen et mondialisé en mutation.

S'inscrivant dans l'histoire culturelle de la ville, il entend, en lien étroit avec la Communauté urbaine, contribuer au renouvellement du profil du territoire et à la naissance d'un nouveau récit collectif – celui de la ville portuaire européenne créative –, facteur d'ouverture et de confiance en soi collective, tout en positionnant les acteurs culturels et créatifs en tant que partenaires à part entière aux côtés des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, de la démocratie locale au service du développement durable et du rayonnement du territoire.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du texte présenté.

Avis favorable en date du 28/11/18 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135278-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Ville de Dunkerque
Direction de la Culture
et des Relations internationales

Dunkerque Culture 21

Mise en perspective des enjeux culturels sur le territoire dans le cadre de la démarche internationale d'Agenda 21 de la culture

Une démarche de développement culturel, patrimonial et artistique

> inventive
> participative
> durable
> ouverte sur l'Europe et le monde

[VERSION INTEGRALE]

Décembre 2018

Sommaire

Préambule

I. Calibrer la démarche de développement culturel au regard d'une analyse renouvelée des enjeux et des ressources

1. Enjeux universels : poursuivre et renouveler la tradition humaniste et d'éducation populaire
2. De nouveaux enjeux globaux et sociétaux
3. Enjeux propres au territoire dunkerquois

II. Les finalités de la démarche dunkerquoise de développement culturel

III. Cinq objectifs structurants, déclinés en actions

Premier objectif : développer une approche innovante et participative du patrimoine et des mémoires

Deuxième objectif : développer la participation de la plus grande diversité de publics à la dynamique de développement culturel, dans une logique d'enrichissement de l'individu et de cohésion sociale

Troisième objectif : développer et affirmer le profil de ville portuaire créative et innovante

Quatrième objectif : innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie

Cinquième objectif : rendre plus visible et plus lisible le dynamisme et les spécificités du pôle culturel et créatif dunkerquois

IV. Agir et travailler mieux, ensemble

Préambule

Le présent document a pour ambition de définir une démarche de développement culturel de territoire qui

- s'inscrive dans l'histoire culturelle et patrimoniale de la ville, et valorise les **spécificités du territoire et de ses habitants**, dans toute leur diversité, dans un esprit d'ouverture et tourné vers l'avenir ;
- prenne appui sur – et **donne un nouvel élan** au – développement culturel qu'a connu le territoire depuis la dynamique de décentralisation intervenue sur le plan national dans les années 1980-1990 ;
- fixe de nouveaux objectifs, dans un souci de réponse efficace aux **enjeux contemporains** – qu'ils soient locaux ou globaux –, déclinés en **politiques et actions**, elles-mêmes soumises à **évaluation** grâce à la mise en place d'outils adaptés ;
- propose une approche **transversale** du développement culturel au service de la transformation de la ville, de sa population et de son territoire, en phase avec leurs besoins ;
- contribue à faire émerger un **profil renouvelé** du territoire, un **nouveau récit collectif**, facteur à la fois de confiance en soi collective, d'ouverture et de foi en l'avenir.

Ce texte tient compte des préoccupations suivantes :

- **cohérence territoriale** : elle entend renforcer encore la cohésion entre la Ville et la Communauté urbaine, l'imbrication dans les échelles de projets supra (Pôle métropolitain, GECT), la prise en compte des priorités stratégiques des principaux partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département), la déclinaison des grands textes internationaux (Agenda 21 de la Culture, Convention de l'UNESCO, Déclaration de Fribourg sur les droits culturels…) ;
- **imbrication de la démarche des acteurs culturels dans la stratégie de développement durable** du territoire, en synergie avec les autres champs d'action (économique, sociale, environnementale, urbain, participation…) ;
- **travail collectif** : ce document se veut le miroir des contributions des acteurs culturels mais aussi des points de vue des différentes parties prenantes du développement culturel territorial, et ce en vue de garantir non seulement une appropriation optimale et la prise d'initiative des acteurs, mais aussi une dynamique de synergie et de transversalité entre les différents secteurs ;
- **élaboration d'une démarche de territoire** non strictement cantonnée à la seule Ville de Dunkerque en tant qu'institution, mais portée par l'ensemble des acteurs et des parties prenantes – idéalement jusqu'à l'habitant-e –, renforçant ainsi le rôle de la collectivité dans les fonctions suivantes : animation de la réflexion collective et du réseau des acteurs, coordination des actions partenariales, promotion de projets collectifs, accompagnement des acteurs de terrain dans leur développement ;
- **dynamique de développement endogène** : la priorité doit être donnée à la valorisation des ressources et des patrimoines locaux en tant que ferments de réponses solides et efficaces du territoire par rapport aux enjeux contemporains.

Le présent texte est le résultat d'une **démarche participative** ayant impliqué notamment:

- **les acteurs culturels et artistiques actifs sur le territoire**, mais aussi ceux des territoires frontaliers (Pôle métropolitain Côte d'Opale, Flandre occidentale (B), Kent oriental (GB)) ;
- **les parties prenantes de la démocratie locale, du secteur social, sanitaire**… à travers, notamment, l'élaboration de la convention Ville-ADUGES ou des activités du Réseau des acteurs culturels et sociaux du territoire pour une médiation proactive et innovante ("rezo") ;
- **les personnels de la direction de la culture et des relations internationales** à travers, notamment, l'exercice d'élaboration du Projet de service auquel ceux-ci ont pris part.

Cette document concerne les territoires de Dunkerque-Centre, Petite-Synthe, Rosendaël, Malo-les-Bains et Mardyck, avec une recherche de synergies avec les communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck.

I. Calibrer la démarche de développement culturel au regard d'une analyse renouvelée des enjeux et des ressources

La démarche de développement culturel de Dunkerque s'entend comme une réponse adaptée – productrice de sens et de valeur utile –

- aux **enjeux universels** liés à la place de la culture et des arts dans la construction de l'individu et de la société ;
- à une série de **problématiques nouvelles, souvent "exogènes"** à la collectivité, mais auxquelles doivent aujourd'hui faire face nos sociétés et notre territoire ;
- aux **enjeux spécifiques au territoire** dunkerquois, liés à sa géographie, son histoire, sa physionomie, ses activités, sa population, ses problématiques locales, ses perspectives de développement, son paysage culturel et son profil d'avenir.

1. Enjeux universels : poursuivre et renouveler la tradition humaniste et d'éducation populaire

a. Partir d'une définition de la "culture"

Nous proposons de partir de la définition présente dans l'article 2 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) : *"le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement"*.

b. Valeur intrinsèque de la culture

L'un des enjeux primordiaux du présent document est de concevoir une démarche qui réaffirme ainsi la valeur intrinsèque de la culture en tant que dépositaire de symboles et socle de l'identité, de la dignité, de la valeur et de la diversité humaines avant tout **sans aucune considération utilitariste**.

Conditions de l'expression des émotions, de la liberté de choix, de l'autonomie individuelle, de l'épanouissement, de la capacité de discernement, de la rationalité, de la tolérance, de la vie en société, de l'ouverture et de l'acceptation de l'autre, de la capacité à communiquer, de la solidarité, de l'appartenance à la communauté humaine…, sont dès lors centrales les notions de

- transmission des savoirs (savoir faire, savoir vivre, savoir être, savoirs formels et informels…)
- conservation, préservation, transmission, valorisation du patrimoine matériel et immatériel (mémoire, archives, patrimoine…)
- éducation populaire, éducation et enseignement artistiques et culturels, formation tout au long de la vie
- liberté de création, encouragement de la créativité, diffusion, promotion des ressources et des pratiques artistiques et culturelles (amateurs et professionnelles), production, recherche, expérimentation, événements collectifs…

Ceci sous-entend une approche la plus globale possible du champ culturel. Doivent être ainsi reconnues, en misant rigoureusement sur la plus grande qualité des propositions, **toutes les formes culturelles et artistiques** : lettres, différents domaines de la pensée et du savoir, mémoire, patrimoine, arts visuels et plastiques, musiques, spectacle vivant, danse, performance, image, cultures locales, cultures issues des migrations et de la diversité, cultures émergentes, nouveaux médias, culture numérique, culture scientifique et technique...

c. Une "culture des droits" : assurer le plein exercice des droits culturels

Dans son article 5, la Déclaration de Fribourg précise que *"toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix".*

Cette notion de "choix" suppose que l'individu soit armé pour exercer au mieux cette faculté. Ceci sous-entend, certes, une politique d'accessibilité au plus grand nombre (accessibilité tarifaire, mobilité, accès aux personnes en situation de handicap…), mais aussi des politiques proactives, calibrées en fonction de la diversité des publics, permettant le développement des pratiques culturelles et artistiques mais aussi des potentiels individuels et collectifs quelles que soient les origines sociales, géographiques, culturelles, religieuses…

Ces politiques doivent dès lors aller de pair avec

- une **communication** simple, inventive et inclusive ;
- des activités de **médiation** menées avec une pluralité de partenaires, le plus en amont possible ;
- des **pratiques de création partagée**, où s'efface la frontière entre professionnels et amateurs ;
- des **politiques volontaristes d'accessibilité** en matière tarifaire, de situation de handicap, de transport et de mobilité…

d. Culture et développement durable

Enfin, comme le rappelle l'Agenda 21 de la Culture de l'organisation mondiale des pouvoirs locaux et régionaux (Cités et gouvernement locaux unis / CGLU), une double relation entre culture et développement durable est ici à prendre en compte :

- d'une part, la culture est à considérer comme l'un des moteurs fondamentaux d'un développement durable centré sur l'humain ;
- d'autre part, comme l'indique la Commission Agenda 21 (CGLU), "le développement enraciné dans la culture et sensible au contexte local est en fait le seul mode de développement susceptible d'être durable".

2. <u>De nouveaux enjeux globaux et sociétaux</u>

Se sont affirmés, ces dernières décennies, un certain nombre d'enjeux nouveaux auxquels les territoires, où qu'ils se situent, doivent aujourd'hui se confronter et qui doivent être pris en compte dans l'élaboration d'une démarche de développement culturel local.

a. Mutations globales : mondialisation, intégration européenne et décentralisation

Sous l'effet de la centralisation, les territoires français ont longtemps envisagé leur positionnement dans un cadre strictement hexagonal, en fonction d'enjeux avant tout nationaux, et selon une logique de relation centre/périphérie, les politiques culturelles n'échappant pas à ce schéma.

Outre la dynamique de décentralisation initiée au début des années 1980, les phénomènes conjugués de mondialisation et d'intégration européenne, d'une part, et de redéfinition du rôle de l'Etat, d'autre part, entraînent une pression sans cesse plus importante des problématiques internationales et européennes sur le plan local. On citera, par exemple, les phénomènes de délocalisation des moyens de production, l'enjeu du dialogue euroméditerranéen, les répercussions locales des conflits internationaux, la question des réfugiés, les phénomènes migratoires...

Qu'il s'agisse de leur développement global ou de leur développement culturel, ces changements impliquent la nécessité, pour les territoires,

- d'envisager leur développement davantage encore à partir de leurs ressources et de leurs atouts locaux (pôles d'excellence, niches…), et de valoriser leurs facteurs de différenciation afin d'améliorer leur capacité d'attractivité et de rayonnement ;

- de dépasser les logiques pyramidales et de relation centre/périphérie en favorisant les logiques multiniveaux (articulation dans des échelles pertinentes), transnationales, ainsi que le travail en réseaux et en mode "projets" ;
- de se positionner non plus exclusivement dans l'espace national, mais également dans un rapport renouvelé à l'espace transfrontalier/transmaritime, européen et mondial ;
- de prendre en compte le développement de problématiques nouvelles liées à ces phénomènes : enjeu du plurilinguisme, des capacités interculturelles des citoyens, des réponses locales à apporter aux problématiques de diversité des modes de vie, de la coexistence de différents récits mémoriels (mémoire de la colonisation et de l'esclavage, par exemple), et du cosmopolitisme des sociétés ;
- de porter une attention accrue à la compréhension, par les populations, des enjeux européens et internationaux, mais aussi à la notion de citoyenneté européenne/universelle, aux enjeux environnementaux, de coopération et solidarité internationales et de dialogue interculturel (dialogue entre rives de la Méditerranée, par exemple).

b. Enjeux de la société et l'économie de la connaissance / Villes créatives / Nouvelles approches de l'éducation populaire

Si l'accès aux savoirs est inhérent à la notion de politique culturelle, la mondialisation rend cet enjeu d'autant plus saillant qu'elle oblige les territoires européens et occidentaux à sans cesse améliorer leur capacité d'innovation et de création en tant que facteur de mutation et de reconversion.

Par ailleurs, le succès des villes ayant basé leur développement sur ***a)*** le renforcement de leur puissance créative, et ***b)*** une stratégie d'émulation entre mondes culturel et économique (cas de Manchester, des villes néerlandaises, d'une ville moyenne comme Courtrai…) corrobore la thèse de Richard Florida relative au rôle central joué aujourd'hui par la **créativité** – et les facteurs qui la conditionnent, à savoir le triptyque talents/technologie/ouverture – dans le développement et l'attractivité des villes. La créativité et l'innovation, quels que soient les secteurs concernés, ont un effet positif sur l'image du territoire, le développement économique et commercial, la qualité de la vie urbaine (la "ville en mouvement"), l'attractivité résidentielle, le financement des acteurs culturels…

Par ailleurs, la désaffection vis-à-vis de la chose publique et du politique, les phénomènes de repli sur soi, le développement de sentiments d'aliénation, des populismes, d'un certain cynisme, de la prolifération d'informations non vérifiées, nous invitent à donner une nouvelle impulsion à la tradition d'**éducation populaire**.

Ceci implique

- une promotion des objectifs de la "société de la connaissance" et de formation tout au long de la vie, lesquels peuvent être notamment atteints par le développement de lieux innovants d'accès au savoir (troisièmes lieux, learning centres, médiathèques à la fois en hyper-accessibilité et lieux de vie, nouvelles formes d'accompagnement vers la connaissance (travail de bibliothécaire orienté sur la médiation), schémas de formation tout au long de la vie…), mais aussi par une attention extrême portée au numérique ;
- un profond renouvellement des structures et des pratiques d'éducation populaire ;
- l'établissement de liens étroits entre le territoire, d'une part, et l'université et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, d'autre part ;
- une politique volontariste de soutien à la création (résidences d'artistes, politiques visant à développer et attirer les talents…) favorisant, plus largement, l'expression et l'installation, sur le territoire, d'esprits particulièrement créatifs et entreprenants ;
- une approche volontariste et innovante de l'éducation et des enseignements culturels et artistiques ;
- une place centrale conférée à la dimension artistique et culturelle dans les projets de développement urbain, le développement de lieux et de quartiers repérés comme créatifs, le développement des projets liant art et espace public dans l'ensemble des quartiers ;

- l'encouragement de toute pratique culturelle et artistique, qu'elle soit en amateur, pré-professionnalisante ou professionnelle ; une participation de l'ensemble des citoyens à la dynamique de création, notamment parmi les publics dits éloignés de l'offre culturelle ;
- une promotion des industries créatives, du commerce et de l'artisanat au monde des entreprises, en passant par l'économie sociale et solidaire ;
- une meilleure interaction entre mondes culturel, social et économique autour des enjeux de l'innovation et du mécénat.

c. Mutations technologiques, mutations sociétales, nouveau rapport de l'individu à l'espace public

Pour atteindre leurs objectifs premiers, les politiques culturelles des territoires doivent pouvoir répondre aujourd'hui efficacement à l'effet combiné du développement – accéléré ces dernières décennies – des technologies de l'information et de la communication, du développement de la mobilité, conjugués à l'apparition de nouveaux phénomènes sociaux et sociétaux.

Ceci se traduit par une nécessaire prise en compte des phénomènes suivants :

- Diversification des sociétés et nouveaux cadres/dynamiques sociaux : égalité femmes-hommes, diversité des organisations familiales, des origines, des croyances, des langages, des styles de vie… ;
- Déconnexion entre le monde virtuel/numérique dans lequel, sans cesse davantage, l'individu évolue, d'une part, et la réalité territoriale dans lequel celui-ci ou celle-ci s'inscrit (réseaux sociaux, médias ultra-spécialisés, médias issus des pays d'origine...), d'autre part – d'où l'importance de travailler sur de nouveaux espaces physiques de rencontre ;
- Atomisation et singularisation des individus, autonomie sans cesse plus affirmée des choix individuels (genre, origines, styles de vie…), risques de solitude et d'isolement de l'individu ; d'où l'importance d'un développement des opportunités de pratiques culturelles et artistiques collectives permettant l'ouverture, le partage, l'interactivité et le dialogue avec l'autre "dissemblable", ainsi qu'une porosité entre les groupes et les individus et la compréhension du point de vue de l'autre ;
- Nouveaux rapports au temps : nouveaux rythmes de vie, nouveaux rapports entre temps travaillé et de loisirs (au regard des points précités mais aussi de la précarité sociale ou des nouvelles formes d'organisations du travail) ;
- Nouvelles formes de sociabilité, mais aussi risques de replis sur soi collectifs, de distanciation intergénérationnelle, de développement de nouveaux obscurantismes, de nouvelles formes de populisme… ;
- Risques de désertification des espaces publics et de rencontre traditionnels (la place, la rue…), d'où l'importance d'une approche renouvelée de l'événementiel et de la dimension artistique et culturelle dans les espaces publics en tant que facteurs de sociabilité ;
- Nouvelle relation aux lieux, aux équipements : le développement du numérique, le développement de la mobilité, l'accès à distance d'un nombre croissant de ressources, l'accroissement de l'autonomie individuelle, voire du confort domestique... impliquent le passage d'une logique d'équipements publics jadis en position de monopole eu égard à certaines fonctions (par exemple, la bibliothèque comme lieu de ressources documentaires ou le cinéma comme seul espace permettant l'accès à l'image en mouvement...) à une logique de lieux ***a)*** allant au-delà de cette fonction car désormais concurrencés par l'accès virtuel (liberté de choix de l'individu, sociabilité, accompagnement vers le savoir, médiation...), ***b)*** répondant à de nouveaux enjeux (formation tout au long de la vie, interculturalité, transdisciplinarité...), et ***c)*** conviviaux, esthétiques et confortables (en mesure de faire face à la concurrence de la sphère privée) ;
- Rôle croissant du visuel (icônes, qualité graphique…) dans les sociétés numériques et surinformées.

d. Mutations environnementales

Les dernières décennies ont mis en évidence les risques liés au changement climatique, à la diminution de la biodiversité, à la qualité du cadre de vie, à l'épuisement des énergies fossiles, au développement des énergies renouvelables, à la question des déchets, à la qualité de l'eau...

Ceci implique une prise en compte, dans le cadre d'une démarche de développement culturel des territoires, de la dimension environnementale et, plus largement, des différentes dimensions du développement durable.

Sont notamment à prendre en compte les enjeux suivants :

- réappropriation et compréhension de l'environnement local (morphologie, faune, flore terrestres et marines…) ; et plus largement, promotion de la culture scientifique ;
- opérations culturelles favorisant l'éducation et la responsabilisation des individus au regard des enjeux environnementaux ;
- limitation de l'impact environnemental des opérations culturelles menées par les acteurs ;
- prise en compte, par les acteurs du développement culturel, des différentes dimensions du développement durable dans leurs activités et programmation (thématiques, matériaux utilisés, circuits courts, économie circulaire, etc.).

e. Contexte budgétaire et nouvelles économies de la culture

Les évolutions de la dépense publique, conjuguées à une conjoncture économique difficile, impliquent l'urgence de

- identifier les principaux enjeux de la politique culturelle et de définir les axes prioritaires en mesure d'y répondre efficacement, tout en mettant en place une politique d'évaluation ;
- revoir les méthodes d'intervention publique en réponse aux nouveaux enjeux, dans un souci d'efficacité ;
- une interaction constante avec les partenaires financiers publics afin d'optimiser les opportunités de financement ;
- diversifier les sources de financement, à la fois dans les sphères publique et privée, ce qui suppose une capacité d'ingénierie de projets, un travail de veille, de lobbying, une recherche de nouveaux partenariats, de modes de financement innovants (financement participatif, par exemple) ;
- un nouveau mode d'organisation, voire de répartition des budgets, afin de favoriser l'innovation, la création, la visibilité/lisibilité, le travail collectif, la mutualisation, la possibilité d'assurer une offre culturelle qualitative permanente, notamment en certaines périodes (estivale par exemple) ;
- développer l'économie sociale et solidaire dans le secteur créatif et culturel.

3. <u>Enjeux propres au territoire dunkerquois</u>

La démarche de développement culturel doit également se concevoir en réponse aux enjeux plus proprement dunkerquois.

a. L'enjeu de l'attractivité résidentielle et des jeunes générations

Comme de nombreuses agglomérations moyennes, le territoire de Dunkerque se caractérise par une stagnation de sa population et à un vieillissement accéléré, ces deux phénomènes étant essentiellement dus au départ des jeunes générations, à une relative faiblesse des opportunités liées aux études et à l'emploi, mais aussi à l'attractivité de l'habitat en milieu rurbain/rural et, plus généralement, au cadre de vie.

b. La nécessité d'un positionnement géoculturel adapté

Les phénomènes conjugués de la mondialisation, de l'intégration européenne et de la décentralisation impliquent, pour le Dunkerquois, le passage d'un autoreprésentation périphérique, à l'extrême nord de l'Hexagone, caractérisée par des regards et des relations quasi-exclusivement tournés vers Paris et le reste du pays, à ***a)*** un regard transmaritime et transfrontalier désormais orienté à 360 degrés ("eurorégion" Kent – Flandre – Bruxelles – Wallonie – Hauts-de-France), ***b)*** une intégration croissante

dans l'espace nord-ouest européen (en phase avec la concentration démographique/urbaine caractérisant cet espace), et ***c)*** une inscription dans l'espace maritime mondial.

Ceci suppose une mutation à la fois par rapport au positionnement du territoire dunkerquois hérité de l'histoire des trois derniers siècles, mais aussi le développement de nouvelles capacités interculturelles : Dunkerque doit ainsi pouvoir passer d'un auto-positionnement en tant que simple unité administrative du territoire national – où la culture n'est, dès lors, envisagée que une déclinaison de la culture nationale –, à un nouveau positionnement géoculturel en mesure de compléter et enrichir sa seule participation aux espaces français et francophone : cette nouvelle auto-représentation passe ***a)*** par le développement d'un nouveau tissu de relations transfrontalières et transmaritimes, en parfaite complémentarité avec les dynamiques existantes, ***b)*** par le développement d'aptitudes multilingues et interculturelles adaptées aux nouveaux enjeux, mais aussi ***c)*** par le développement d'une culture locale des appartenances multiples et non exclusives.

Une attention particulière devra être portée à la sortie annoncée du Royaume-Uni de l'Union européenne, avec un risque d'éloignement de nos partenaires transmaritimes potentiellement dommageable pour le dynamisme culturel et artistique – et, *in fine*, du développement plus global – du territoire.

c. Spécificité industrialo-portuaire et maritime ; le polder et les canaux ; le cordon dunaire

Le rattachement à une nation de culture avant tout continentale, le développement de la zone industrielle (perte de l'accès direct au littoral à l'ouest de l'agglomération), la disparition des chantiers navals, les migrations – internes ou externes – issues de cultures souvent non maritimes, un urbanisme de la Reconstruction tendant à tourner le dos au port, le développement des infrastructures routières durant les Trente Glorieuses, ont peu à peu ôté à la ville et sa population leurs rapports, à l'origine, quintessentiels à l'eau, qu'ils soient liés au port ou au polder.

Une reconquête du port et des canaux par la ville est intervenue au cours des deux dernières décennies, celle-ci se traduisant ***a)*** par la dynamique lancée par l'adoption du plan masse de Richard Rodgers, ***b)*** par la reconquête progressive, par la cité, de ses espaces portuaires, ***c)*** par des installations sur le port d'institutions telles que le Musée portuaire ou l'université, ou encore ***d)*** par un accès facilité, pour les habitants, aux voies fluviales, voire leur réouverture récente (exemple du canal de Mardyck).

La cité et ses habitants demeurent cependant, aujourd'hui encore, trop largement "déconnectés" de la culture portuaire et fluviale, la mer étant vue trop souvent encore comme un obstacle et les canaux comme autant d'éléments de rupture.

Parce que le port et les canaux font partie des pierres angulaires de la stratégie de développement durable du territoire, parce que le développement touristique, mais aussi la raréfaction des énergies fossiles laissent entrevoir de nouvelles opportunités pour les voie maritimes et fluviales, parce que ces éléments sont facteurs d'intégration dans un espace européen d'avenir, parce que, enfin, ceux-ci participent de la qualité de vie locale, il apparaît essentiel de renforcer chez les acteurs culturels la prise de conscience de la spécificité du Dunkerquois dans sa relation à l'espace maritime et aux canaux, que ce soit du point de vue patrimonial ou prospectif.

Une attention particulière doit être également portée au cordon dunaire, autre élément fondamental de la géographie dunkerquoise, aujourd'hui classé "Grand site de France".

d. Patrimoine du XXe et XXIe siècles

Détruite à 90% durant la Seconde Guerre mondiale, Dunkerque s'est longtemps considérée comme étant dénuée de patrimoine historique. Illustration de cette réalité, la municipalité ne possédait pas, jusque récemment, au sein de ses services, de service Patrimoine.

S'il apparaît évident de préserver et de mettre en valeur les rares éléments de patrimoine hérités des périodes précédant la Seconde Guerre mondiale (église Saint-Eloi, beffrois, Tour du Leughenaer, architecture balnéaire, mais aussi des éléments issus du patrimoine industriel (porte de la briqueterie silico-calcaire, par exemple) ou scientifique (borne géodésique de 1886, par exemple), il est, par ailleurs, urgent de valoriser le patrimoine du XXe siècle dont la reconnaissance, par la population, reste aujourd'hui insuffisant malgré le nouvel engouement apparu ces dernières décennies dans des villes telles que Le Havre, classée au patrimoine de l'humanité, ou encore Saint-Nazaire.

On citera dès lors notamment l'intérêt de promouvoir :

- l'architecture du mouvement moderne (Jean Niermans, Théodore Leveau…)
- les paysages et l'architecture industrialo-portuaire
- l'architecture balnéaire
- l'architecture militaire
- l'architecture civile : les Bains dunkerquois…
- mais aussi les éléments singuliers des anciennes communes indépendantes et des îlots de vie.

C'est ainsi que la Ville s'est déjà engagée

- avec le Plan Phoenix, dans une stratégie de revitalisation du centre-ville se traduisant, entre autres, par la mise en valeur des boulevards et des principales places (Jean Bart, République) ;
- dans un Plan de ravalement obligatoire des façades (PRO) ;
- dans un plan de redynamisation et restructuration de la digue de mer ;
- dans la mise en place d'une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP / futur "Site patrimonial remarquable"), portée par la Communauté urbaine.

A ceci s'ajoute un travail de mémoire devant être entrepris, notamment sur des sujets de recherche en phase avec les enjeux contemporains repérés plus haut.

La stratégie de préservation et de recherche doit enfin être accompagnée de politiques innovantes de valorisation et d'appropriation, de médiation, d'interprétation, d'éducation afin de toucher l'ensemble des habitants.

e. Un paysage culturel diversifié et de qualité, mais insuffisamment lisible, visible et encore trop concentré "dans ses murs"

Dunkerque se distingue à la fois par un nombre d'institutions culturelles – couvrant l'ensemble des champs artistiques et culturels et comparable à celui de petites capitales régionales –, et par la qualité de son offre.

En termes de **structures labellisées**, on soulignera notamment

- la présence du **FRAC Grand Large – Hauts de France** dans le nouveau bâtiment mitoyen de la halle AP2, du **Bateau feu Scène nationale** (récemment rénové) et d'une **Ecole supérieure d'art** (ESÄ Nord Pas-de-Calais Dunkerque/Tourcoing), installée en lisière du quartier Soubise ;
- les trois musées de France que sont le **Musée des Beaux-Arts**, le **Lieu d'art et d'action contemporaine (LAAC)** et le **Musée portuaire** ;
- une nouvelle **bibliothèque** – "troisième lieu", nouvellement installée sur la place du Général-de-Gaulle et labellisée "Bibliothèque numérique de référence", ainsi qu'un réseau dense de bibliothèques de proximité participant au réseau dit des "Balises", coordonné par la Communauté urbaine ;
- un **Conservatoire de musique et d'art dramatique** labellisé Conservatoire à rayonnement communal et positionné en vue d'accéder à un statut de Conservatoire à rayonnement départemental ;
- des structures culturelles rayonnant au-delà des limites de l'agglomération et, pour certaines, labellisée ou en voie de labellisation : **Jazz club**, **Studio 43** (cinéma classé art et essai, recherche et découverte, répertoire et patrimoine, jeune public ; labellisé Europa), **4Ecluses** (vers une labellisation Scène de musique actuelle / SMAC), **Centre culturel Le Château Coquelle**, **Théâtre La Licorne** – Outil européen de création pour la marionnette contemporaine et le théâtre d'objets,

s'orientant vers une labellisation "Centre national de la marionnette", **La Piscine** – Atelier Culture de l'Université ;

- un **Learning centre Ville durable**, au sein de la Halle aux sucres, labellisé par le Conseil régional ;
- une **Ecole municipale d'arts plastiques** (EMAP) offrant des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur ;
- un service des Archives, partagé avec la Communauté urbaine et localisé au sein de la Halle aux sucres, devenu récemment **Centre de la mémoire urbaine d'agglomération** ;
- des structures d'accompagnement des artistes visuels : **La Plate-forme** et **Fructôse**
- un **pôle Danse** en émergence, associant notamment la Direction de la Culture et des Relations internationales et le Centre culturel Le Château Coquelle ;
- une offre remarquable en sciences et techniques : un **aquarium** municipal, au contact du zoo de Fort-Mardyck et du PLUS de Cappelle-la-Grande, tous deux équipements communautaires ;
- des **associations culturelles professionnalisées** et reconnues telles que Agitateurs publics, Just 1 Kiff (culture hip hop), Tout en scène, Electrolibre… mais également des structures d'économie sociale et solidaire à forte dimension artistique et culturelle telles que Coud' Pouce ;
- un tissu dense d'associations culturelles (une soixantaine)
- un réseau d'artistes professionnels
- plusieurs centaines d'artistes pratiquant amateurs ;
- les capacités culturelles de l'Université : le Master Culture, Création artistique et Développement du territoire ; l'Entrepôt…

La qualité de l'offre se caractérise, par ailleurs, par

- une concentration exceptionnelle, pour une ville moyenne, d'institutions et d'acteurs en lien avec la **création contemporaine** ;
- la présence d'un pôle **arts visuels actuels**, aux dimensions là aussi remarquables pour une agglomération moyenne, composé du FRAC, du LAAC, de l'ESÄ, du Château Coquelle, de l'EMAP, de la Galerie Robespierre (Grande-Synthe), du CIAC (Bourbourg), du Musée de l'Estampe et de la Gravure originale (Gravelines), de Fructôse, de la Plate-forme, de résidences d'artistes (CLEA…), et d'une présence significative d'artistes professionnels ;
- des **espaces nouveaux ou en voie de renouvellement** : nouveau FRAC/AP2 dans le quartier du Grand large (2013) ; nouveau théâtre (2014) ; Halle aux sucres, sur le Môle 1 (2014-15) ; extension et nouvelles salles de répétition des 4Ecluses (2013) ; nouveau conservatoire au sein du campus de l'Esplanade (2012-14, en attente de la deuxième phase), partagé avec l'Ecole d'art (2012) ; théâtre La Licorne (2015), nouvelle bibliothèque/troisième lieu (2019) et nouveau musée des Beaux-Arts / pôle muséal en Citadelle (réserves pérenne en 2020-21, espaces d'exposition pour 2025) ;
- une dynamique de reconnaissance de certaines structures à travers un processus de **labellisation** : les 4 Ecluses en tant que "Scène de musique actuelle" (au sein d'une dynamique Côte d'Opale), le conservatoire en tant que "Conservatoire à rayonnement départemental" ; le Théâtre La Licorne devrait pouvoir, quant à lui, accéder au label "Centre national de la marionnette" ;
- des équipes de qualité, reconnues pour leur capacité exemplaire à **travailler en réseau** transdisciplinaire, selon une logique de projets ;
- une longue **tradition de politique d'accessibilité et de médiation** auprès d'une diversité de publics et dans l'ensemble des quartiers de la ville ; un réseau dynamique des acteurs culturels et sociaux ("rezo" des acteurs culturels et sociaux ; convention Ville – ADUGES et "Rencontres Cultures-Quartiers") ;
- la capacité du territoire à monter des **événements de grande envergure**, comme l'a démontré le festival "La bonne aventure" ou encore Dunkerque 2013 Capitale régionale de la Culture ;
- la participation de l'ensemble des acteurs professionnels à des réseaux et partenariats à **échelles supra** : communautaire, métropolitaine (Côte d'Opale), régionale, eurorégionale, nationale, européenne, euroméditerranéenne et internationale ;
- le développement du Dunkerquois comme **terre de tournage**.

Des marges de progrès demeurent cependant :

- une trop faible visibilité et lisibilité du pôle artistique et culturel dunkerquois, tant sur le plan interne qu'à l'extérieur du territoire ;

- au-delà du Carnaval, souvent connu en France, voire en Europe, une nécessité de mieux faire apparaître l'offre culturelle distincte dunkerquoise et, plus généralement, un profil culturel territorial qualitatif, tourné vers la création ;
- une faible visibilité physique des zones de concentration des institutions culturelles (de type Ile de Buda à Courtrai…), la logique des pôles bibliothèque/théâtre, patrimonial et art contemporain devant corriger cet état de fait ;
- encore trop peu de lieux culturels répondant de manière optimale, en termes d'agencement des espaces, aux nouvelles attentes des publics (espaces invitants, horaires adaptés, nouveaux services…) ;
- des structures à rénover ou à finaliser (aquarium, conservatoire, écoles d'art…) ;
- une école supérieure d'art à projeter de nouveau dans l'avenir ;
- un trop faible ancrage encore dans l'espace transmaritime, eurorégional et nord-européen, qu'il s'agisse des partenariats, de la connaissance des cultures voisines, du plurilinguisme, des capacités interculturelles… ;
- une médiation proactive à sans cesse réinventer vis-à-vis des publics les plus jeunes et de nouveaux publics éloignés de l'offre culturelle ;
- un pôle Danse et de pratiques en amateur à développer encore pour atteindre la norme des agglomérations moyennes dans ce domaine ;
- une offre culturelle et artistique encore insuffisante durant la saison estivale ;
- une communication culturelle insuffisante et ne reflétant pas à sa juste valeur la créativité, les spécificités et les dynamismes locaux (au sein du territoire comme vis-à-vis de l'extérieur) ;
- un dialogue insuffisant des acteurs culturels avec les acteurs économiques (y compris issus de l'économie sociale et solidaire) et de l'environnement ;
- une insuffisante "respiration culturelle" dans le centre-ville (offre culturelle du secteur commercial (librairies, cafés "bohême"…), vies intellectuelle et universitaire… ;
- une présence insuffisante des arts numériques et appliqués ;
- une répartition budgétaire laissant trop peu de place à la création, à l'innovation, aux nouvelles initiatives.

II. Une mise en perspective pour quelles finalités ?

L'analyse des enjeux susmentionnés fait ainsi apparaître la nécessité de

- réaffirmer la valeur intrinsèque de la culture – au regard de la construction et de l'épanouissement de l'individu et de la collectivité –, et ce dans son acception la plus large et sans fins utilitaristes ;
- prendre en considération l'important potentiel que le secteur culturel recèle parmi les leviers fondamentaux de la transformation du territoire et de ses habitants.

La relation du secteur culturel au projet global de transformation du territoire devra dès lors être entendue de manière synergique :

- le secteur culturel doit être pleinement reconnu par l'ensemble des acteurs comme un **partenaire à part entière de la stratégie de développement global du territoire** ;
- le **secteur culturel doit pouvoir, inversement, davantage s'approprier l'ensemble des objectifs fixés dans cette stratégie globale** – y compris ceux davantage associés à d'autres champs d'intervention (développement économique, social, urbain, responsabilité environnementale…).

Dès lors, les finalités de la démarche de développement culturel peuvent se résumer selon suit :

➨ **<u>première finalité</u>** : la culture promue en raison de sa **valeur – intrinsèque – au bénéfice de l'individu et de la société, porteurs de droits**

➨ **<u>seconde finalité</u>** : la culture promue comme **quadruple levier de transformation** de la ville

- **levier de développement durable** :
  développement économique pluriel, développement de l'emploi développement social, responsabilité environnementale, participation…
- **levier de développement urbain** :
  qualité et vie des espaces, ville en mouvement, animation de l'espace public, développement social et urbain…
- **levier d'inclusion et cohésion sociales, de solidarité et d'ouverture à l'autre**
- **levier de rayonnement et d'attractivité du territoire** :
  image de la ville, récit renouvelé, attractivité résidentielle, touristique, économique, nouvelles populations, jeunes générations…

III. Cinq objectifs structurants, déclinés en actions

Premier objectif : développer une approche innovante et participative du patrimoine et des mémoires

a) Assurer la préservation/conservation des mémoires et du patrimoine – notamment celui du XXe siècle

- Développer les capacités techniques et une ingénierie en matière de politique patrimoniale, par le biais, notamment, de la Mission Patrimoine de la direction de la Culture et des RI, dans la perspective de l'obtention du label "Ville et pays d'art et d'histoire"
- Valoriser les éléments remarquables du patrimoine dunkerquois, et notamment l'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction et du mouvement moderne, les paysages et l'architecture industrialo-portuaire, l'architecture balnéaire, l'architecture militaire, l'architecture civile (Bains dunkerquois…) : contribution à l'élaboration de l'AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine / futur "Site patrimonial remarquable"), programmes éducatifs et de sensibilisation, partenariats avec les acteurs du tourisme…
- Valoriser l'héritage et l'histoire culturels et artistiques dunkerquois, en dialogue avec les problématiques du temps présent et le monde extérieur
- Promouvoir les travaux de recherche scientifique relatifs au patrimoine local, notamment les éléments encore insuffisamment étudiés (architecture du XXe siècle, par exemple)
- Faire dialoguer les héritages du littoral Mer du Nord et des Flandres maritime et intérieure avec les enjeux et les modes d'expression du présent, dans une logique d'inclusion et d'ouverture
- Contribuer à l'émergence de projets dans le cadre de la dynamique du réseau des "villes mémoire" (mémoire des conflits) coordonné par la Communauté urbaine

b) Développer des institutions patrimoniales en phase avec leur époque

- Œuvrer à la création du nouveau musée des Beaux-Arts répondant aux enjeux contemporains et futurs, en collaboration avec le service des Musées de France et l'ensemble des parties prenantes ; élaborer un projet scientifique et culturel original révélant la valeur de ses collections exceptionnelles et en réponse aux spécificités du territoire et à ses enjeux
- Promouvoir le développement du service commun des Archives / Centre de la mémoire d'agglomération et favoriser les partenariats et projets entre ce dernier et les acteurs du territoire (acteurs culturels, maisons de quartier, associations, établissements scolaires…)
- Développer la politique patrimoniale du réseau des bibliothèques, notamment au sein de la nouvelle bibliothèque centrale d'agglomération
- Encourager les recherches scientifiques au sein des structures de promotion du patrimoine
- Développer des outils numériques de valorisation des patrimoines locaux

c) Promouvoir, par une approche participative, l'appropriation des patrimoines (matériel, immatériel, naturel, linguistique…) par la plus grande diversité de publics

- Développer des approches combinant qualité et exigence, d'une part, et accessibilité et participation de la plus grande diversité de publics, d'autre part
- Favoriser les travaux relatifs aux mémoires des lieux et des habitants, en réponse, notamment, aux enjeux actuels (Politique de la Ville, dialogue interculturel, relations intergénérationnelles…)
- Développer les approches participatives et collectives autour d'opérations à dimension patrimoniale (Journées européennes du patrimoine, fêtes de quartier, balades en groupe…)
- Développer une médiation innovante, partenariale, notamment en vue de favoriser l'appropriation du patrimoine et de la mémoire des différents quartiers de la ville

d) Développer une politique de promotion du patrimoine innovante et créative

- Développement d'événementiels innovants, créatifs, transdisciplinaires autour des éléments de patrimoine remarquables
- Renforcer l'attractivité des Journées européennes du patrimoine par une offre diversifiée et attractive, pluripartenariale, ouverte aux communes voisines

e) Développer une communication accessible et inventive

→ Refléter le caractère inventif et créatif de la ville dans la communication relative au patrimoine

Deuxième objectif : développer la participation de la plus grande diversité de publics à la dynamique de développement culturel, dans une logique d'enrichissement de l'individu et de cohésion sociale

a) Développer les potentiels culturels et artistiques de chacun-e, stimuler les capacités d'expression et de création par le développement des pratiques, dans un souci de qualité et d'excellence, au plus près des habitants

- Assurer une interaction constante entre structures culturelles/artistiques et structures du développement social et de la démocratie participative (réseau des acteurs culturels et sociaux ("rezo"), interaction avec les maisons de quartier (ADUGES), développement des relations avec le CCAS…)
- Co-construction, entre acteurs culturels/artistiques et sociaux, le plus en amont possible, de projets culturels et artistiques
- Promouvoir art et culture en tant que leviers efficaces dans l'atteinte des objectifs des acteurs de l'inclusion sociale et de la participation
- Favoriser le développement d'opérations comportant des pratiques culturelles/artistiques et la construction d'objets communs et partagés par la plus grande diversité de publics
- Réduire la distinction entre pratiques professionnelles et amateurs
- Dans les grands projets, associer, très en amont et dans toutes les phases de développement de l'opération, les acteurs sociaux, de l'éducation et de la participation
- Développer les liens avec l'université et le monde de la recherche en matière de médiation

b) Engager les publics, dans toute leur diversité

- Adapter la politique tarifaire dans un souci d'accessibilité optimale
- Développer une médiation innovante, impliquant les partenaires (sociaux, éducatifs, de la participation…) en amont et dans les différentes phases de réalisation des projets
- Médiation et diversité des publics : prendre en compte les prismes de la plus grande diversité de publics, l'égalité femmes-hommes, tout en favorisant mixité et croisements, sans concessions en termes d'exigence qualitative
- Développer le réseau des médiateurs des différentes structures culturelles du territoire
- Assurer une offre culturelle diversifiée, qualitative, répondant aux attentes de chacun-e, tout au long de l'année
- Porter une attention particulière aux liens entre acteurs culturels et artistiques, d'une part, et les acteurs jeunesse, d'autre part ; favoriser les schémas concertés et partenariaux en faveur des jeunes générations (de type CLEA)
- Développer des lieux permettant de développer les dynamiques collectives (sur le modèle du forum du LAAC, gradin de la nouvelle bibliothèque, atrium du Bateau feu, AP2, Belvédère du FRAC, café de la Licorne…)

c) Favoriser la vitalité artistique et culturelle de tous les quartiers

- Favoriser le développement d'initiatives qualitatives dans l'ensemble des quartiers et îlots de vie
- Développer des opérations participatives et créatives dans le cadre de la mission Art et Espace public en lien avec les parties prenantes du développement social, économique et urbain
- Favoriser les événements et résidences artistiques et culturels répondant aux enjeux des quartiers
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle de chaque quartier et favoriser les échanges de publics inter-quartiers

- Encourager les structures culturelles à agir dans les quartiers dans la vie (opérations régulières ou exceptionnelles) ; assurer l'interaction entre acteurs culturels/artistiques et les structures des quartiers
- Développer les pratiques artistiques et culturelles au sein de chaque quartier en misant sur ses ressources et dans une logique de réponse à ses enjeux spécifiques
- Favoriser, par la pratique, la mixité des esthétiques et des disciplines en vue d'accroître l'augmentation des capacités de choix des habitants
- Développer une programmation pluriannuelle dans les quartiers

d) Renforcer le collectif

- Favoriser les opérations culturelles et artistiques collectives et participatives dans un souci de qualité, de création et d'excellence
- Développement d'opérations culturelles et artistiques dans l'espace public
- Promouvoir la culture coopérative, contributive, dans tous les aspects de la vie culturelle et artistique
- Favoriser la prise de responsabilité, la capacité à pouvoir agir (animation de réseau, responsabilité au sein d'associations…)

Troisième objectif : développer et affirmer le profil de ville portuaire créative et innovante

a) Promouvoir le pôle transdisciplinaire d'art contemporain et préciser ses spécificités

- Renforcer et accompagner les structures culturelles s'inscrivant dans une dynamique de création
- Valoriser, en tant que pointe émergée du pôle de création contemporaine, le pôle "arts actuels visuels" constitué du FRAC, du LAAC, de l'Ecole supérieure d'art, du Château Coquelle, du Studio43, de Fructôse, de la Plate-forme et des artistes locaux, mais aussi du CIAC (Bourbourg), de la Galerie Robespierre (Grande-Synthe), du musée de l'Estampe et de la Gravure originale (Gravelines),
- Positionner le quartier du Grand large comme épicentre du pôle d'art contemporain dunkerquois
- Promouvoir la présence de la création contemporaine dans l'espace public : architecture, design, commande publique…
- Favoriser l'émulation et le développement de ces structures par leur inscription dans des réseaux transnationaux
- Faire de Dunkerque le point de rencontre entre les créativités des espaces maritimes nord/baltiques, d'une part, et des espaces atlantico-méditerranéens, d'autre part
- Repérer et valoriser les niches d'excellence locales ; les développer selon une logique de "clusters"
- Favoriser le développement de projets d'acteurs de la création orientés vers les grands enjeux et les spécificités du territoire
- Développer la création et la créativité en lien avec les technologies numériques
- Investir de nouveaux espaces révélateurs de la singularité et de la créativité dunkerquoises (espaces industrialo-portuaires, Reconstruction, dune, polder, sites militaires…)

b) Créer un climat favorable à la création

- Soutenir les structures d'accompagnement des artistes
- Favoriser les résidences d'artistes, notamment celles en lien avec les problématiques du territoire
- Promouvoir les rencontres entre artistes amateurs et professionnels
- Encourager la participation de la plus grande diversité de publics aux activités des institutions de la création
- Favoriser les liens sur ce champ avec le monde de la recherche et de l'université

c) Développer la ville portuaire de tous les talents

- Promouvoir l'acquisition et le développement des talents de chacun-e, quel que soit son profil ou son origine
- Attirer les talents, notamment ceux pouvant offrir des réponses aux enjeux stratégiques du territoire et valoriser ses ressources spécifiques
- Développer les liens entre la ville et les talents dunkerquois résidant à l'extérieur du territoire
- Porter une attention particulière aux "jeunes pousses", en les connectant notamment aux professionnels du territoire

d) Développer les pratiques artistiques innovantes au sein de la plus grande diversité de publics

- Multiplier les opportunités et susciter le désir d'accéder, dès le plus jeune âge et quel que soit le milieu ou l'origine, aux enseignements artistiques (projets, initiations, parcours…)
- Assurer un enseignement artistique qualitatif et innovant : pratiques collectives, renforcement de l'autonomie, apprendre à apprendre, valorisation de l'échec…
- Développer les pratiques artistiques orientées vers la création et la rencontre des disciplines et des esthétiques

- Assurer des parcours qualitatifs de pratiques artistiques en amateur et professionnalisants (stages, accompagnement, projets partagés…)
- Favoriser l'émulation entre praticiens en amateur et les rencontres avec les professionnels, dans une logique d'accompagnement
- Développer les lieux de pratiques en amateur aux normes dans l'ensemble des quartiers (danse, musique…)
- Multiplier les opportunités et les lieux de restitution du travail en public

e) Stimuler les croisements entre disciplines et secteurs

- Développer le réseau des acteurs culturels et artistiques (en transversalité et par grands domaines (arts visuels, danse, image animée, spectacle vivant…)
- Favoriser les croisements entre acteurs culturels/artistiques et les acteurs de l'innovation économique, sociale, environnementale et de la participation
- Multiplier les projets en commun avec les acteurs de l'Enfance, du Sport et de la Jeunesse
- Développer la formation – et les échanges avec les acteurs extérieurs au territoire – des acteurs culturels et artistiques

f) Développer l'économie créative

- Positionner le secteur culturel et créatif comme un secteur économique à part entière du territoire
- Promouvoir les acteurs à dimension culturelle et artistique du secteur marchand et de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser les liens entre le monde culturel/artistique, d'une part, et le monde des entreprises, d'autre part
- Développer les liens entre art et industries / monde portuaire
- Développer l'économie sociale et solidaire dans le secteur créatif et culturel
- Développer Dunkerque comme terre de tournage, en lien avec Pictanovo

Quatrième objectif : Innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie

a) Développer une approche inventive de l'éducation populaire

- Favoriser une dynamique d'éducation populaire en mesure d'attirer la plus grande diversité de publics, notamment les jeunes générations
- Développer une offre en phase avec les enjeux du territoire et les spécificités du territoire
- Favoriser le multilinguisme (anglais, néerlandais, grandes langues européennes et internationales) et l'interculturalité, la citoyenneté européenne, la solidarité internationale et une culture de paix
- Favoriser le croisement des publics
- Développer de nouveaux langages et des formats innovants
- Favoriser l'échange de savoirs
- Renforcer les liens avec l'université et l'offre locale d'enseignement supérieur

b) Développer une offre d'accès au savoir adaptée aux nouveaux modes de vie, nouveaux rythmes, nouvelles attentes et nouvelles technologies de l'information

- Développer des lieux hospitaliers, accessibles et ouverts, dédiés ou non, favorisant l'apprentissage tout au long de la vie
- Prendre en compte, dans l'offre, les nouveaux rythmes liés aux transformations de la société
- Développer l'offre numérique et les parcours de médiation pour y accéder
- Donner une plus grande visibilité aux structures de culture scientifique (aquarium, zoo, PLUS)

c) Développer des parcours d'apprentissage accessibles à tous

- Susciter le désir de s'engager dans une dynamique d'apprentissage tout au long de la vie
- Promouvoir une médiation innovante en matière d'accès aux savoirs, en ciblant les nouveaux publics et les publics à reconquérir
- Développer les événementiels attractifs, permettant de susciter l'intérêt de nouveaux publics pour les ressources d'accès aux savoirs
- Promouvoir une approche pluripartenariale de la promotion des ressources d'apprentissage (acteurs sociaux, de la participation…)
- Porter une attention particulière portée au temps périscolaires et aux périodes de congés

d) Développer les espaces de débat

- Approches innovantes de la conférence et du débat : promouvoir de nouvelles formes d'événementiels, de nouveaux langages, des lieux inattendus/atypiques, permettant d'attirer de nouveaux publics, toujours plus diversifiés
- Investissement de nouveaux espaces (publics et privés ; usage du numérique)

e) Valoriser l'ensemble de l'offre d'apprentissage tout au long de la vie présente sur le territoire

- Assurer la mise en réseau de l'ensemble des institutions d'apprentissage tout au long de la vie
- Rassembler l'offre présente sur le territoire (livrets, agenda, ressources en ligne…)
- Promotion / Communication innovante et attractive sur cette offre

Cinquième objectif : Rendre plus visible et plus lisible le dynamisme et les spécificités du pôle culturel et créatif dunkerquois

a) Développer une communication innovante, miroir d'un territoire culturellement dynamique et inventif

- Développer un agenda et un portail culturels miroirs du profil créatif du territoire (papier, numérique)
- Communication simple, accessible et créative permettant d'atteindre la plus grande diversité de publics

b) Positionner le cœur d'agglomération comme le poumon culturel et artistique du territoire

- Valoriser la géographie culturelle et artistique du territoire et ses différents pôles :
    - Un **pôle art contemporain** concentré sur le quartier du Grand large : FRAC/AP2, LAAC/Jardins des sculptures, œuvre de Sandrine Hubard…
    - Un **pôle patrimonial**, en Citadelle, composé du Musée portuaire, du futur Musée des Beaux-Arts, en proximité de la Piscine, de la Halle aux sucres/Learning centre, de Fructôse/Môle 1, du Jazz club et du Studio 43
    - Un **pôle théâtre-bibliothèque**, centré sur la place de Gaulle, non éloigné de l'EMAP
    - Le **Campus de l'Esplanade**, dédié aux enseignements artistiques : l'ESA, le Conservatoire, eux-mêmes situés face aux 4écluses
- Assurer l'animation culturelle et artistique du cœur d'agglomération (expositions, événementiels, art et espace public…)

c) Rendre visible et lisible le pôle culturel et créatif dunkerquois sur le plan national et européen

- Contribuer à l'élaboration d'un "nouveau récit" dunkerquois partant des spécificités du territoire et de ses populations et en réponse aux enjeux contemporains et futurs
- Positionner Dunkerque au cœur d'une région transmaritime européenne, dynamique sur les plans culturel, artistique et de la créativité
- Développer les liens avec les acteurs culturels et artistiques du Kent, de Ostende/Flandre occidentale et du Pôle métropolitain
- Promouvoir le détroit comme un pôle culturel et artistique original, adossé à ceux de Londres, Bruxelles/Gand/Anvers et Lille/Paris
- Positionner Dunkerque en tant que point de jonction des cultures et des créativités *des* "Nord" et *des* "Sud" par la voie maritime

d) Développer un événementiel culturel et artistique de qualité, fédérateur pour le territoire

- Développer des événements artistiques et culturels fédérateurs de grande envergure (sur le mode de La Bonne Aventure, par exemple)
- Assurer une politique événementielle de qualité tout au long de l'année
- Favoriser la mutualisation des événementiels par souci de lisibilité et visibilité
- Favoriser les opérations culturelles et artistiques réalisées dans les espaces ***a)*** portuaire et maritime, ***b)*** de la Reconstruction ou ***c)*** du polder
- Favoriser les événementiels en lien avec les enjeux et le profil du territoire (industries, capacités industrialo-portuaires, sport, développement durable…)
- Assurer une programmation événementielle culturelle et artistique qualitative durant la saison estivale
- Bâtir les événementiels à partir du concept de participation de la plus grande diversité de publics ; développement du bénévolat

e) Développer chez les artistes et acteurs dunkerquois une logique de "marque de fabrique" reposant sur

- les facteurs de distinction du pôle culturel dunkerquois
- l'exigence de qualité
- la cohésion du secteur artistique et culturel dunkerquois

f) Développer la visibilité du dynamisme culturel/artistique dans chaque quartier

- Assurer une valorisation auprès – et l'appropriation par – les habitants des institutions culturelles présentes dans les quartiers
- Développement d'une politique événementielle / opérations Art et Espace public dans chaque quartier, partant de ses ressources, de ses atouts et de ses enjeux

IV. Agir et travailler mieux, ensemble

Mettre en œuvre les orientations précitées signifie une évolution de nos modalités d'action afin de rendre plus efficace l'atteinte des objectifs et d'agir en cohérence avec les valeurs promues.

1. Promouvoir l'action collective et l'initiative

L'une des forces des acteurs culturels et artistiques dunkerquois réside dans un rare niveau de cohésion et une puissante capacité à bâtir des partenariats et à monter des projets partagés.

Afin de renforcer encore cet atout, les acteurs culturels s'entendent sur les éléments suivants :

- le portage par chaque acteur de la démarche collective de développement culturel du territoire
- la consultation, la concertation ou la co-construction (niveau de participation à adapter en les enjeux et projets)
- le fonctionnement en modes pluripartenarial et en réseau
- la co-production intersectorielle des opérations (développement urbain et des quartiers, développement social, développement économique, tourisme, animation/événementiel, enfance, jeunesse, sports…)
- la transversalité, la transdisciplinarité, la mutualisation
- l'importance de la prise d'initiatives innovantes et de la prise de risque
- la nécessité de s'ouvrir à de nouveaux acteurs, de favoriser les jeunes pousses dans un souci d'exigence, de bienveillance et de partage
- la prise en compte des – et des interactions efficaces avec les – échelles *supra* : Communauté urbaine, Pôle métropolitain Côte d'Opale, Département, Région, Etat, Union européenne.

2. Travailler à échelle transfrontalière, transmaritime, européenne et internationale

En position frontalière, acteur d'un grand port international, le secteur culturel dunkerquois prend en compte systématiquement la dimension transnationale dans ses activités et son mode d'action. Il contribue à positionner Dunkerque en tant que point de rencontre entre espaces maritimes du "Nord" (mers du Nord et baltique) et du "Sud" (espaces Atlantique, Méditerranée, Océan indien…).

Cela se traduit par le développement d'échanges réguliers, le montage de projets, mais aussi une sensibilité particulière aux thématiques en lien avec les territoires suivants :

- Province de Flandre occidentale, dans le cadre du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) West-Vlaanderen (B) / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (F)
- Côtes orientales du Comté de Kent (GB)
- Territoires borduriers des mers du Nord et Baltique, dont la ville hanséatique de Rostock
- Géographie extra-européenne prioritaire, conformément à la stratégie de relations internationales de la Communauté urbaine de Dunkerque : réseau des villes mémoire, Annaba (Algérie), Bizerte (Tunisie), Gaza (Palestine), Grande Comore, Fuzhou (Chine)…

3. Développement durable, dimension environnementale

Les acteurs culturels prennent en compte les principes promus par l'Agenda 21 de la Culture en termes de droits humains, d'égalité femmes-hommes, de gouvernance, de pluralisme, de diversité et d'interculturalité, d'inclusion sociale, d'économie plurielle, de solidarité et de réductions des inégalités à l'échelle mondiale.

Ils sont, par ailleurs, attentifs, dans la manière de mener leurs actions, à la lutte contre le changement climatique, la raréfaction des ressources, à la préservation de la biodiversité, la promotion de la santé et du cadre vie, aux circuits courts et à l'économie circulaire.

4. Evaluation des politiques et projets

L'évaluation des politiques publiques permet de replacer l'ensemble des actions menées dans un cadre plus large, de rendre compte, d'améliorer les actions menées (sans s'exonérer la remise en question de certaines activités), d'optimiser les ressources, d'améliorer les modes de fonctionnement et de favoriser les dynamiques collectives et partenariales.

En termes de méthode, il conviendra d'envisager tout chantier, projet ou action culturels en fonction de son évaluation future.

Ceci suppose

a) la formulation
   - des finalités générales de l'action (contribution à un objectif général, de long terme)
     ➨ *exemple : contribuer à la diversification des publics*
   - des objectifs intermédiaires / de moyen terme
     ➨ *exemple : favoriser l'engagement de publics issus de territoires classés Politique de la Ville*
   - des objectifs opérationnels immédiats / de court terme
     ➨ *exemple : organiser une manifestation particulière en lien avec des maisons de quartier situées dans un quartier classé en Politique de la Ville*

b) le repérage d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer le degré d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de pertinence

c) un système d'information et d'analyse des données fiable.

5. Un nouveau positionnement de la direction de la Culture et des Relations internationales

La direction de la Culture et des Relations internationales a élaboré un nouveau projet de service visant, notamment, à rendre plus efficace la mise en œuvre de la démarche de développement culturel, patrimonial et artistique du territoire.

Par souci de favoriser une dynamique de développement générant des effets multiplicateurs et de nouvelles ressources, et créatrice d'une offre culturelle et artistique renouvelée et amplifiée, la direction de la culture entend, à travers 47 actions repérées, opérer, ces prochaines années, un centrage sur des missions suivantes :

- l'animation de la réflexion stratégique et développement de l'expertise (notamment sur les champs non couverts par les acteurs culturels locaux)
- l'accompagnement des acteurs et l'ingénierie de projets
- la contractualisation avec les acteurs, reprenant les grandes orientations
- la gouvernance, la coordination et l'animation de réseaux (danse, acteurs sociaux, créatifs…) et de partenariats
- le soutien aux projets innovants en phase avec la démarche de développement culturel
- la communication culturelle et la promotion des spécificités du pôle culturel dunkerquois
- l'organisation d'événements ne pouvant être portés par des acteurs du territoire
- l'évaluation des politiques publiques de la culture

… le tout en favorisant, en son sein, une dynamique de modernisation du management et du pilotage ressources/moyens ainsi que de simplification administrative.

En termes de financement de la politique culturelle, la direction s'attachera notamment à

- dégager des marges de manœuvre pour le développement d'initiatives nouvelles correspondant aux priorités stratégiques
- renforcer l'argumentaire en faveur du budget de la culture en justifiant, notamment, sa position transversale au service du développement, de l'attractivité et de la cohésion sociale du territoire
- favoriser une logique de mutualisation et de rapprochement entre acteurs autour de projets communs
- augmenter ses capacités d'ingénierie de projets au profit des acteurs, en vue de générer de nouvelles ressources
- aider au montage de projets collectifs s'intégrant dans les programmes des partenaires institutionnels
- favoriser l'économie sociale et solidaire dans le secteur culturel
- favoriser les liens avec le secteur privé sur nouveaux objectifs partagés : opérations partagées, échanges de savoir-faire, mécénat
- développer les différents types mécénat participatif et les modes de financement innovants
- sécuriser les financements par le biais de soutien aux démarches de labellisation.

Ville de Dunkerque
Direction de la Culture
et des Relations internationales

Dunkerque Culture 21

Mise en perspective des enjeux culturels sur le territoire dans le cadre de la démarche internationale d'Agenda 21 de la culture

Une démarche de développement culturel, patrimonial et artistique

> inventive
> participative
> durable
> ouverte sur l'Europe et le monde

[SYNTHESE]

Décembre 2018

Ce texte constitue une version synthétique du document détaillé relatif à la mise en perspective des enjeux culturels sur le territoire dans le cadre de la démarche internationale d'Agenda 21 de la culture.

Introduction

Le présent document fixe les **grandes orientations** de la Ville de Dunkerque en matière de politique culturelle, patrimoniale et artistique pour les années à venir. Il est le fruit des échanges entre acteurs culturels locaux mais aussi des réflexions communes partagées avec les parties prenantes du territoire et ses voisins européens. S'il souligne les éléments remarquables propres au paysage culturel dunkerquois, il vise par ailleurs à impulser un **nouvel élan collectif** et transversal en proposant au territoire et à ses habitants des réponses inventives aux nouvelles réalités sociétales, économiques, politiques, environnementales qu'il rencontre, dans un contexte européen et mondialisé en mutation.

S'inscrivant dans l'histoire culturelle de la ville, il entend, en lien étroit avec la Communauté urbaine, contribuer au renouvellement du profil du territoire et à la naissance d'un **nouveau récit collectif** – celui de la **ville portuaire européenne créative** –, facteur d'ouverture et de confiance en soi collective, tout en positionnant les acteurs culturels et créatifs en tant que partenaires à part entière – aux côtés des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, de la démocratie locale – au service du **développement durable** et du **rayonnement** du territoire.

I. Faire vivre la tradition humaniste tout en répondant aux enjeux contemporains

Le développement des ressources et des activités culturelles, patrimoniales et artistiques, mais aussi un accès démultiplié, par un **public diversifié**, à l'offre culturelle sont considérés comme des réponses efficaces, et de première importance, aux **mutations** sociétales, technologiques, politiques, environnementales profondes et rapides – qu'elles se situent aux niveaux **local, national, européen ou global** –, auxquelles est confronté le territoire.

Ce volontarisme doit notamment contribuer, au niveau des habitants et du territoire, aux dynamiques suivantes : faire prendre conscience, sous un nouvel angle, des **richesses du territoire** (polder, dune, port international, industrie, terre d'échanges et de migrations, collections des musées et archives, art contemporain, traditions carnavalesques…) et de son **positionnement géographique exceptionnel** (détroit reliant les mers du nord et baltique aux mondes océaniques et méditerranéens) ; renforcer les **savoirs** et les facultés d'analyse et de discernement ; intensifier la capacité à partager, à échanger, à s'ouvrir, à **se relier à l'autre**, à s'engager et à **agir** collectivement ; augmenter la créativité et l'**intelligence collective** ; s'approprier et faire vivre les espaces publics urbains.

II. Une mise en perspective pour quelles finalités ?

Se reconnaissant dans la **tradition humaniste**, la Ville de Dunkerque réaffirme la **valeur intrinsèque de la culture** – au regard de la construction et de l'épanouissement de l'individu et de la collectivité –, et ce dans son acception la plus large et sans fins utilitaristes.

Elle prend, par ailleurs, en considération l'important potentiel que le secteur culturel constitue parmi les leviers fondamentaux de la **transformation** du territoire et de ses habitants. Ainsi,

- le secteur culturel est pleinement reconnu par l'ensemble des acteurs comme un **partenaire à part entière** de la stratégie de développement global du territoire ;
- inversement, le secteur culturel s'approprie **l'ensemble des objectifs** fixés dans cette stratégie globale – y compris ceux associés à d'autres champs d'intervention, qu'il s'agisse du développement économique, social, urbain, responsabilité environnementale.

Dès lors, les finalités de la démarche de développement culturel peuvent se résumer selon suit :

➨ **<u>première finalité</u>** : **la culture est promue en raison de sa valeur – intrinsèque – au bénéfice de l'individu et de la société, porteurs de droits**

➨ **<u>seconde finalité</u>** : **la culture est considérée comme un quadruple levier de transformation de la ville, à savoir**

- **un levier de développement durable** :
  développement économique pluriel, développement de l'emploi, développement social, responsabilité environnementale, participation…
- **un levier de développement urbain** :
  qualité et vie des espaces, ville en mouvement, animation de l'espace public, développement social et urbain…
- **un levier d'inclusion et de cohésion sociales, de solidarité et d'ouverture à l'autre**
- **un levier de rayonnement et d'attractivité du territoire** :
  image de la ville, **récit renouvelé**, attractivité résidentielle, touristique, économique, nouvelles populations, jeunes générations…

III. Une démarche commune aux acteurs, en cinq axes

Axe ❶ Faire vivre les patrimoines et les mémoires de manière ouverte, innovante et participative

> Assurer la préservation/conservation des mémoires et des patrimoines, et notamment ceux du XXe siècle
> Développer des institutions patrimoniales locales en phase avec leur époque
> Promouvoir la participation active des habitants aux actions de valorisation du patrimoine, dans une logique d'ouverture et de partage
> Innover en matière d'événementiel et de communication

Quelques actions représentatives :

- Développement de la mission Patrimoine, dans l'optique d'une labellisation Ville et Pays d'art et d'histoire
- Mise en place d'une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), en lien avec la Communauté urbaine, en portant une attention particulière à l'architecture de la Reconstruction
- Création d'un nouveau musée des Beaux-Arts avec comme fil conducteur le thème de l'ouverture au monde, en lien avec la Communauté urbaine
- Création d'une Maison du Carnaval dans les Bains dunkerquois (Communauté urbaine)
- Développement des actions en lien avec le réseau international "Villes mémoire" (Communauté urbaine)
- Projet d'actions participatives de sensibilisation au patrimoine menées par les maisons de quartier
- Coopérations entre le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération et l'Ecole supérieure d'art (ESA) et l'association Archipop (archives audiovisuelles)
- Soutien aux actions transversales, créatives et participatives projetées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine
- Coopération structurée entre les musées, l'Ecole municipale d'arts plastiques (EMAP) et les associations venant en soutien aux personnes en situation de handicap, en insertion…
- …

Axe ❷ Engager la plus grande diversité de publics dans des activités artistiques et culturelles créatives

> Développer les pratiques culturelles et artistiques (amateurs, pré-professionnalisantes) et la créativité des habitants
> Engager les publics dans toute leur diversité
> Favoriser la vitalité culturelle et artistique de tous les quartiers
> Promouvoir les dynamiques collectives dans les projets artistiques et culturels

Quelques actions représentatives :

- Programme partenarial entre la maison d'arrêt et les structures culturelles dunkerquoises
- Coopération structurée entre l'atelier couture du CCAS et les musées sur la création de défilés de mode en lien avec les projets du LAAC
- Coopérations entre les 4Ecluses et l'Ecole de la seconde chance
- Coopérations entre la maison de quartier Pasteur et le théâtre La Licorne (par exemple, autour de la soudure)
- "Bal international de quartier" initié par Agitateurs publics au Jeu de Mail
- "Ciné-Chanté" : les participants deviennent chanteurs d'une soirée cinéma après avoir suivi des ateliers ; "Une toile ensemble" : partage d'une projection ouverte à tous et aux personnes non ou malvoyantes
- Scène ouverte autour d'une création collective rassemblant les différentes associations de danse du territoire
- Projet "Musique au balcon" du conservatoire : repérage et promotion des pratiques amateurs dans les quartiers en vue d'un spectacle participatif
- Coopération entre l'Ecole supérieure d'art (ESA) et le quartier de Petite-Synthe : exemple du travail sur la frontière mené par les étudiants avec les habitants du quartier
- Participation de trois maisons de quartier au projet Finoreille de l'Opéra de Lille : découverte de l'opéra et de la pratique du chant choral pour les enfants non ou peu initiés à l'art lyrique
- Développement du "Rezo" des acteurs culturels, sociaux et des associations de soutien aux personnes en situation de handicap
- Dynamiques transversales mises en place dans le cadre du Printemps des poètes : par exemple, le projet intergénérationnel "Enslamez-vous" porté par les acteurs de l'Ile Jeanty (lycée professionnel, maison de quartier, foyer des Salines) et le collectif Art Track
- Initiatives vis-à-vis des publics réfugiés : par exemple, la participation des 4Ecluses à la Fête de Norouz avec les réfugiés de Grande-Synthe
- …

Axe ❸ Affirmer et développer le profil de ville portuaire européenne créative

> Promouvoir le pôle transdisciplinaire d'art contemporain
> Créer un climat local favorable à la création
> Développer la ville portuaire de tous les talents
> Développer les pratiques artistiques innovantes auprès de la plus grande diversité de publics
> Développer les croisements entre domaines artistiques ainsi que les échanges avec le secteur économique, social, environnemental, de la démocratie locale
> Développer l'économie créative

Quelques actions représentatives :

- Développer les lieux de pratiques créatives : mise à disposition de la salle du Méridien pour les pratiques en amateurs (spectacle vivant) ; développement des pratiques en amateur en lien avec le quartier (Maison et Mairie de quartier)
- Création du théâtre de verdure de la Maison de l'Armateur, notamment dans une optique de restitution des pratiques en amateur
- Appel annuel à projets culturels et artistiques innovants de la direction de la culture et des relations internationales
- Projet partenarial "Gigantisme" / Art et industrie, co-piloté par le FRAC et le LAAC, en lien étroit avec les acteurs et entreprises du territoire
- Programme EN RUE de la mission Art et Espace public : projet artistique de rénovation urbaine et de capacitation citoyenne
- Mise en réseau des acteurs culturels et artistiques locaux avec leurs homologues des villes portuaires partenaires de Dunkerque (Rostock, Ostende, Kent oriental, Annaba, Gaza…)
- Programmes de résidences croisées entre les artistes de La Plate-forme et les acteurs de la création contemporaine du Kent oriental (GB)
- F Tour : exposition des artistes de Fructôse dans les espaces publics du centre-ville de Dunkerque
- Dunkerque, terre de tournage : action de la Mission Cinéma de la Ville de Dunkerque
- Réseau "Le monde à bonne école" : poursuite de la dynamique du projet européen Global Schools pour la promotion de l'éducation globale
- Défilé de mode responsable de Coud' Pouce au Musée portuaire
- Projet "Co-régie" du Bateau feu mené avec 90 lycéens et trois compagnies intervenantes autour d'une thématique commune
- "Courants d'air", temps fort en théâtre d'objets du théâtre La Licorne
- Coopération entre le Bateau feu et De Spil Cultuurcentrum de Roeselare (B)
- Dynamique "Dunkirk and you", en écho à l'opération Dynamo / Dunkerque 1940, coordonnée par Tout en scène
- Réseau des créatifs : soutenir la dynamique des acteurs privés locaux à dimension culturelle et artistique…

Axe ❹ Innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie

> Développer une approche inventive et attractive de l'éducation populaire
> Développer une offre adaptée aux nouveaux besoins et aux nouvelles technologies
> Développer des parcours d'apprentissage accessibles à tous
> Développer des espaces atypiques et conviviaux de débat
> Valoriser l'offre d'apprentissage tout au long de la vie présente sur le territoire

Quelques actions représentatives :

- Création de B!B, Bibliothèque numérique de référence labellisée de l'agglomération
- Ciné-Citoyen du Studio 43 : événement participatif co-organisé avec de jeunes issus de quartiers en Politique de la Ville ou volontaires en service civique, pour aborder des sujets de société
- "La soupe aux cailloux" : quatre conteuses travaillent avec deux maisons de quartier sur les thématiques de citoyenneté, de l'égalité des genres et de la laïcité
- Actions pluripartenariales menées par le Learning Center Ville durable ; Dimanche des arts urbains
- Dynamique Cultures-Quartiers : promotion des dynamiques partagées entre les maisons de quartier et les acteurs culturels
- "Cafés-tricots", "Café-langues", "Apéros-livres" du réseau des bibliothèques
- Opérations de découverte du milieu de la Mer du Nord par les équipes de l'aquarium
- Jam sessions de Jazz Dunkerque
- Création d'une antenne d'Entreprendre ensemble dans la bibliothèque de Petite-Synthe
- Nouveau parcours de formation sur les techniques de la scène (4 Ecluses et Conservatoire)
- Formation et éducation à l'image pour les jeunes (dispositif Passeurs d'images issu du multipartenariat Aduges – Hors cadre – Studio 43) donnant lieu à un atelier de pratique et un ciné plein air
- …

Axe 5 Rendre plus visible et plus lisible l'offre culturelle dunkerquoise

> Développer une communication innovante, miroir d'un territoire culturellement dynamique et inventif
> Positionner le cœur d'agglomération en tant que poumon culturel et artistique du territoire
> Rendre visible le pôle culturel et créatif dunkerquois sur le plan national et européen
> Développer un événementiel culturel et artistique de qualité, fédérateur pour le territoire

Quelques actions représentatives :

- Nouvelle géographie de l'offre culturelle dunkerquoise par pôles
- Dynamique partenariale public-privé autour du projet "Gigantisme Art et industrie" FRAC et LAAC
- Projet d'inscription dans le cadre du programme européen Europe créative
- Développement de La Bonne aventure, nouveau festival de musiques actuelles
- Espace culture de la B!B
- Optimisation, en lien avec la Communauté urbaine, du site www.dunkerque-culture.fr
- …

IV. Agir et travailler mieux, ensemble

Mettre en œuvre les orientations précitées signifie une **évolution des modalités d'action** municipales et des acteurs culturels afin de rendre plus efficace l'atteinte des objectifs et d'agir en cohérence avec les valeurs promues.

Ceci passe par les engagements suivants.

1. Promouvoir l'action collective et l'initiative

L'une des forces des acteurs culturels et artistiques dunkerquois réside dans un rare niveau de cohésion et de capacité à bâtir des partenariats et à monter des projets partagés.

Afin de renforcer encore cet atout, la Ville et les acteurs culturels s'entendent sur les éléments suivants :

- portage par **chaque acteur culturel** de la stratégie collective de territoire
- la consultation, la concertation ou la **co-construction** (niveau de participation à adapter en les enjeux et projets)
- le fonctionnement en modes pluripartenarial et en réseau
- la **co-production intersectorielle** des opérations (développement urbain et des quartiers, développement social, développement économique, tourisme, animation/événementiel, enfance, jeunesse, sports…)
- la transversalité, la **transdisciplinarité**, la mutualisation
- l'importance de la prise d'initiatives innovantes et de la **prise de risque**
- la nécessité de s'ouvrir à de nouveaux acteurs, de favoriser les **jeunes pousses** dans un souci d'exigence, de bienveillance et de partage
- la prise en compte des – et des interactions efficaces avec les – échelles *supra* : Communauté urbaine, Pôle métropolitain Côte d'Opale, GECT, Département, Région, Etat, Union européenne.

2. Travailler à échelle transfrontalière, transmaritime, européenne et internationale

En position frontalière, acteur d'un grand port international, détroit stratégique, le secteur culturel dunkerquois prend en compte systématiquement la **dimension transnationale** dans ses activités et son mode d'action. Il contribue à positionner Dunkerque en tant que **point de rencontre** entre espaces mers du Nord et baltique, d'une part, et espaces océaniques et méditerranéens, d'autre part.

Cela se traduit par le développement d'échanges réguliers, le montage de projets, mais aussi une sensibilité particulière aux thématiques en lien avec les territoires suivants :

- Province de **Flandre occidentale** et **Ostende**, dans le cadre du **Groupement européen de coopération territoriale** (GECT) West-Vlaanderen (B) / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (F)
- Côtes orientales du **Comté de Kent** (GB)
- Territoires borduriers des **mers du Nord et Baltique**, dont la ville hanséatique de Rostock
- Géographie **extra-européenne** prioritaire, conformément à la stratégie de relations internationales de la Communauté urbaine de Dunkerque : réseau des villes mémoire, Annaba (Algérie), Bizerte (Tunisie), Gaza (Palestine), Grande Comore, Fuzhou (Chine)…

3. Développement durable, dimension environnementale

Les acteurs culturels prennent en compte les principes promus par l'**Agenda 21 de la Culture** en termes de droits humains, de gouvernance, de pluralisme, de diversité, d'égalité femmes-hommes, d'interculturalité, d'inclusion sociale, d'économie plurielle, de solidarité et de réductions des inégalités à l'échelle mondiale.

En termes d'**enjeux environnementaux**, ils sont, par ailleurs, attentifs, dans la manière de mener leurs actions, à la lutte contre le changement climatique, la raréfaction des ressources, à la préservation de la biodiversité, la promotion de la santé et du cadre de vie, aux circuits courts et à l'économie circulaire.

4. Evaluation des politiques et projets

L'évaluation des politiques publiques permet de replacer l'ensemble des actions menées dans un cadre stratégique plus large, de **rendre compte**, d'améliorer les actions menées (sans s'exonérer la remise en question de certaines activités), d'**optimiser les ressources**, d'améliorer les modes de fonctionnement et de favoriser les dynamiques collectives et partenariales.

En termes de méthode, il conviendra de concevoir tout chantier, projet ou action culturels en fonction de son évaluation future.

5. Un nouveau positionnement de la direction de la Culture et des Relations internationales

La direction de la Culture et des Relations internationales a élaboré un nouveau projet de service visant, notamment, à rendre plus efficace la mise en œuvre de la démarche de développement culturel, patrimonial et artistique du territoire.

Par souci de favoriser une dynamique de développement générant des effets multiplicateurs et de nouvelles ressources, et créatrice d'une offre culturelle et artistique renouvelée et amplifiée, la direction de la culture entend, à travers 47 actions repérées, opérer, ces prochaines années, en lien étroit avec la Communauté urbaine, un centrage sur des missions sur l'**animation de la réflexion stratégique** et développement de l'expertise, l'accompagnement des acteurs et l'**ingénierie de projets**, la contractualisation avec les acteurs, reprenant les objectifs stratégiques, la gouvernance, la coordination et l'animation de réseaux (danse, acteurs sociaux, créatifs…) et de partenariats, le **soutien aux projets innovants** en phase avec la démarche de développement culturel, la **communication culturelle** et la promotion des spécificités du pôle culturel dunkerquois, l'organisation d'événements ne pouvant être portés par des acteurs du territoire et l'évaluation des politiques publiques de la culture.

En termes de **financement** de la politique culturelle, la Ville s'attachera notamment à

- favoriser le développement d'initiatives correspondant aux **grandes orientations fixées**
- promouvoir la **position transversale** du secteur culturel au service du développement, de l'attractivité et de la cohésion sociale du territoire
- favoriser une logique de **mutualisation** et de rapprochement entre acteurs autour de projets communs
- augmenter ses **capacités d'ingénierie de projets** au profit des acteurs, en vue de générer de nouvelles ressources
- aider au montage de **projets collectifs** s'intégrant dans les programmes des partenaires institutionnels
- favoriser l'**économie sociale et solidaire** dans le secteur culturel
- favoriser les liens avec le **secteur privé** sur nouveaux objectifs partagés : opérations partagées, échanges de savoir-faire, mécénat
- développer les **différents types de mécénat**, y compris participatifs, et les modes de financement innovants
- sécuriser les financements par le biais de soutien aux démarches de **labellisation**.

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

20.- Politique de la Ville - programmation 2019

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque est engagée dans le dispositif de la Politique de la Ville et a signé, le 9 juillet 2015, le Contrat de Ville pour la période 2015-2020.
Le Contrat de Ville a été co-construit et signé avec nos partenaires, dont l'Etat, la Région, le Département, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

La Politique de la Ville est pilotée par la CUD, et la Ville de Dunkerque décline l'animation du dispositif sur son propre territoire.
Les quartiers de Dunkerque classés en géographie prioritaire sont le Banc Vert, l'Île Jeanty, le Carré de la Vieille, le Jeu de Mail, la Basse Ville et Soubise.

Le Contrat de Ville 2015-2020 s'articule autour de 7 axes, qui sont :

- stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- agir sur l'attractivité et l'accès au logement digne pour tous
- développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- privilégier une approche globale de la santé des populations
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
- la gouvernance (coordination, mutualisation).

La programmation d'actions proposée pour 2019 a été instruite en fonction de ces axes, afin de s'assurer que les projets retenus répondent bien aux enjeux et objectifs définis dans le Contrat de Ville, et puissent donc être remontés auprès de nos partenaires pour solliciter les cofinancements.
Les projets retenus sont repris dans le tableau joint.

Cette proposition de programmation est appelée à évoluer en fonction des montants qui seront validés par les cofinanceurs à l'issue de la période d'instruction. Elle sera exécutoire lorsque les partenaires cofinanceurs auront donné leur accord et attribué les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :
- Adopter la proposition de programmation d'actions 2019 (tableau joint)
- Autoriser monsieur. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces dossiers

Avis favorable en date du 28/11/18 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135276-AU-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par

voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

POLITIQUE DE LA VILLE :
Tableau des projets pour la programmation 2019

au 23 octobre 2018

Axes du Contrat de Ville	Porteur	Action	Action nouvelle ou reconduite	Part validée par la Ville	Part sollicitée auprès de l'Etat	Part sollicitée auprès de la Région
Axe 1 Emploi Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés	Ville de Dunkerque Démocratie, Initiatives Locales et Solidarité Pôle Emploi-Insertion	Dk Job Alternance	Action reconduite	13 000	13 000	
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	Studio 43-Terre Neuve	Ciné citoyen	Action reconduite	5 000	5 000	
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	ADUGES Maisons de Quartiers Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Basse-Ville, Soubise, Ile Jeanty	Mémoire, Patrimoine et Identité des quartiers d'aujourd'hui	Action reconduite	9 000	9 000	
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	ADUGES Maisons de Quartiers Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Basse-Ville, Soubise, Ile Jeanty	Les éco-citoyens, une énergie durable dans les quartiers	Action reconduite	5 500	5 500	
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	ADUGES Maisons de Quartiers Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Basse-Ville, Soubise, Ile Jeanty, Banc-Vert	Culture et quartiers, aller encore plus loin	Action reconduite	6 700	6 700	
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	Ville de Dunkerque Démocratie, Initiatives Locales et Solidarité	Fonds de Travaux Urbains FTU	Action reconduite	16 000		16 000
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	ADUGES Maisons de Quartiers Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Ile Jeanty Basse-Ville, Soubise, Banc Vert	Nos Quartiers d'été NQE	Action reconduite	13 100		13 100
Axe 3 Participation Développer un territoire en associant pleinement ses habitants	ADUGES	Soutien à la participation des habitants et des initiatives citoyennes dans les quartiers prioritaires PIC	Action reconduite	10 500		10 500
Axe 4 Education Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes	CITEO	Médiation sociale en milieu scolaire	Action reconduite	5 000	5 000	

Axe 4 Education Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes	AFEV	Dans mon quartier, je suis connecté	Action nouvelle	9 000	9 000	
Axe 4 Education Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes	ADUGES Maisons de Quartiers Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Ile Jeanty Basse-Ville, Soubise, Banc Vert	Ville,Vie,Vacances VVV	Action reconduite	18 775	17 120	
Axe 4 Education Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes	Ville de Dunkerque Direction Enfance- Education	Dispositif de Réussite Educative DRE	Action reconduite	46 350	110 000	
Axe 4 Education Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes	Ville de Dunkerque Mission Jeunesse	Points Citoyens	Action reconduite	25 220	5 000	
Axe 6 Egalité Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	Ville de Dunkerque Pôle Egalité	Mémoire, savoirs et expériences partagées	Action nouvelle	6 100	14 680	
				189 245	**200 000**	**39 600**

Récapitulatif des parts sollicitées auprès de chaque cofinanceur en politique de la ville :

- Part Etat : 200 000 €
- Part Région : 39 600 €
- Part Ville : 189 245€

} 428 845€

Total : 428 845 **€**

PERSONNEL

21.- Actualisation du tableau des emplois municipaux

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Dans le cadre de leur contrôle financier, les chambres régionales des comptes ont dégagé récemment une jurisprudence relative aux mentions obligatoires devant figurer dans les contrats de recrutement établis par les collectivités territoriales. A ce titre, plusieurs comptables publics ont vu leur responsabilité personnelle engagée pour ne pas avoir suspendu la mise en paiement de rémunérations versées sur la base d'un contrat non recevable juridiquement, l'absence des mentions obligatoires étant considérée comme pièce justificative insuffisante. Parmi ces mentions obligatoires figure notamment la référence à la délibération qui crée les emplois de la collectivité.

Les recrutements effectués à la ville de Dunkerque respectent cette obligation en faisant référence à la délibération qui adopte le budget primitif, sur la base d'une part des crédits inscrits au chapitre correspondant et d'autre part de l'inscription des emplois au tableau des effectifs annexés au budget.

Cette référence n'est toutefois plus jugée suffisante par les chambres régionales des comptes qui considèrent que l'adoption du budget, même s'il comporte des pièces annexes relatives aux emplois de la collectivité, ne vaut pas délibération créant les emplois nécessaires à l'activité des services.

A la demande de la trésorerie municipale de Dunkerque, il convient de présenter au conseil municipal le tableau des effectifs au 1er janvier 2019, structuré sur la base des éléments suivants :

- Emplois budgétaires / emplois pourvus, classés par filière, catégorie hiérarchique, cadre d'emplois et grade
- Classification postes permanents/non permanents

Il vous est demandé d'adopter le tableau des effectifs consolidés de la Ville de Dunkerque joint en annexe.

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135286-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

TABLEAU DES EFFECTIFS CONSOLIDES AU 01/01/2019 - VILLE DE DUNKERQUE

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/01/2019			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT AU 01/01/2019		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article 3-2)	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur général des services	A	3	0	3	3	0	3
Directeur général adjoint des services	A	5	0	5	5	0	5
Directeur général des services techniques	A	1	0	1	0	0	0
Emplois créés au titre de l'article 6-2 de la loi n° 84-53	A	0	0	0	0	0	0
Inspecteur Général des Services	A	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Administrateur général	A	2	0	2	0	0	0
Administrateur hors classe	A	6	0	6	1	0	1
Administrateur	A	3	0	3	1	0	1
Attaché hors classe	A	13	0	13	11	0	11
Directeur territorial	A	12	0	12	5	0	5
Attaché territorial principal	A	30	0	30	26,8	0	26,8
Attaché territorial	A	54	0	54	34,3	1	35,3
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	94	0	94	65,6	0	65,6
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	38	0	38	39,2	1	40,2
Rédacteur territorial	B	48	0	48	20,6	1	21,6
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	90	0	90	80,2	0	80,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	167	1	168	113,5	0	113,5
Adjoint administratif territorial (anc 2CL)	C	88	3,47	91,47	45,5	4	49,5
FILIÈRE TECHNIQUE							
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	4	0	4	0	0	0
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	17	0	17	10,6	1	11,6
Ingénieur	A	6	0	6	3	0	3
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	38	0	38	22,8	0	22,8
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	13	0	13	8	2	10
Technicien territorial	B	11	0	11	6	4	10
Agent de maîtrise territorial principal	C	166	0	166	147	0	147
Agent de maîtrise territorial	C	110	0	110	70,6	1	71,6
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	158	1	159	138,5	0	138,5
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	235	5,5	240,5	197,3	0	197,3
Adjoint technique territorial (anc. 2ème classe)	C	316	15,17	331,17	157,3	15	172,3

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/01/2019			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT AU 01/01/2019		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article 3-2)	TOTAL
FILIÈRE SOCIALE							
Médecin	A	1	0	1	0	0	0
Conseiller socio-éducatif supérieur					1	0	1
Conseiller socio éducatif principal	A	1	0	1	0	0	0
Conseiller socio éducatif	A	4	0	4	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	B	5	0	5	5,6	0	5,6
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	2	0	2
Éducateur territorial principal de jeunes enfants	B	6	0	6	5,9	0	5,9
Éducateur territorial de jeunes enfants	B	3	0	3	1	0	1
Moniteur éducateur territorial	B	0	0	0	0	0	0
Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles Maternelles	C	39	0	39	29,6	0	29,6
Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	43	0	43	16,8	0	16,8
Agent social principal de 1ère classe	C	7	0	7	2,8	0	2,8
Agent social principal de 2ème classe	C	12	0	12	4,6	0	4,6
Agent social territorial (anc. 2ème classe)	C	8	0	8	5	0	5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE (e)							
Infirmier en soins généraux de classe normale	B	2	0	2	2	0	2
Auxiliaire territorial de puériculture principal de 1ère classe	C	5	0	5	3,8	0	3,8
Auxiliaire territorial de puériculture principal de 2ème classe	C	6	0,57	6,57	1	0	1
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	6	0	6	1	0	1
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	5	0	5	1	0	1
Auxiliaire de soins territorial (anc.2ème classe)	C	2	0	2	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE							
Conseiller principal des activités physiques et sportives	A	6	0	6	2	0	2
Conseiller des activités physiques et sportives	A	5	0	5	0	0	0
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	45	0	45	36,1	0	36,1
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	13	0	13	10,8	0	10,8
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	B	25	1	26	13,5	6	19,5
Opérateur principal des activités physiques et sportives	C	1	0	1	1	0	1
Opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié	C	3	10	13	2	0	2

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/01/2019			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT AU 01/01/2019		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article 3-2)	TOTAL
FILIÈRE CULTURELLE							
Directeur Territorial d'enseignement artistique 1ère catégorie arts plastiques	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Territorial d'enseignement artistique 2ème catégorie arts plastiques	A	1	0	1	0	0	0
Conservateur en chef des bibliothèques	A	2	0	2	1	0	1
Conservateur territorial des bibliothèques	A	2	0	2	1	0	1
Conservateur en chef du Patrimoine	A	2	0	2	0	0	0
Conservateur territorial du Patrimoine	A	1	0	1	0	1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	4	0	4	2	0	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	13	2	15	9,625	0	9,625
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	9	2	11	3	2,875	5,875
Bibliothécaire	A	5	0	5	3,8	0	3,8
Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	B	14	0	14	8,6	0	8,6
Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe	B	10	0	10	4,8	0	4,8
Assistant territorial de conservation	B	9	0	9	5,6	2	7,6
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	25	4,35	29,35	21,225	0	21,225
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	15	8,675	23,675	9,65	4,7625	14,4125
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	17	8,3	25,3	1	9,025	10,025
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1ère Classe	C	8	0	8	7	0	7
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	16	0	16	14,6	0	14,6
Adjoint territorial du patrimoine (anc. 2ème classe)	C	28	1	29	14,5	1	15,5
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 1ère classe	B	18	0	18	8,8	0	8,8
Animateur territorial principal de 2ème classe	B	11	0	11	7,8	0	7,8
Animateur territorial	B	7	1	8	4	1	5
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	22	0	22	16,3	0	16,3
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	38	0	38	30	0	30
Adjoint territorial d'animation (anc. 2ème classe)	C	44	87,04	131,04	28,3	0	28,3
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE							
Directeur principal de Police Municipale	A	1	0	1	0	0	0
Directeur de Police Municipale	A	2	0	2	3	0	3
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	5	0	5	3	0	3
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	3	0	3	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	2	0	2	0	0	0
Chef de police municipale	C	8	0	8	4	0	4
Brigadier chef principal de police municipale	C	53	0	53	49,8	0	49,8
Brigadier de police municipale	C	0	0	0	0	0	0
Gardien-Brigadier de police municipale	C	31	0	31	28	0	28
EMPLOIS SPECIFIQUES							
Professeur de musique	A	2	0	2	2	0	2
TOTAL GÉNÉRAL		**2414**	**152,075**	**2566,075**	**1655,7**	**57,6625**	**1713,363**

TABLEAU DES EFFECTIFS CONSOLIDES AU 01/01/2019 - VILLE DE DUNKERQUE Suite

POSTES OUVERTS A LA VOIE CONTRACTUELLE		CATÉGORIE STATUTAIRE	SECTEUR	CONTRAT	
				Fondement du contrat	
Postes permanents					
Directeur de la communication (DK)	1	A	COM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Chef de projet de lutte contre les discriminations	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Coordinateur du dispositif réussite éducative	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Directeur du projet ANRU (DK)	0	A	TECH	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Architecte conseil (DK)	1	A	TECH	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Responsable pôle stratégie et développement des territoires (DK)	1	A	TECH	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Chargé d'opération (DK)	1	A	TECH	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D
Chargé de missions cohésion sociale quartier	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Chargé de mission démarches participatives	0	A	ADM		C.D.D.
Chargé de mission en organisation	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Directeur de la culture et des relations internationales	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Directeur de service (DK)	1	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Coordinateur des actions de quartiers (DK)	1	A	ANIM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Adjoint au conservateur en chef des musées (DK)	1	A	CULT	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Journaliste (DK)	1	A	COM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Réalisateur Audiovisuel (DK)	1	A	COM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Contrôleur de gestion (DK)	0	A	ADM	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Responsable de la fosse de plongée (DK)	1	A	SP	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.D.
Chargé de mission art et espace public (DK)	1	B	CULT	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Technicien son (DK)	1	B	TECH	(Article 3 - 3 - 2)	C.D.I.
Chargé de cours de Musique - TNC (SP)	3	C	CULT	Contrat au taux heure-semaine-année	C.D.I.
Chargé de cours de Danse - TNC (SP)	1	C	CULT	Contrat au taux heure-semaine-année	C.D.I.
Contrat à durée indéterminée (SP)	1	B	SP	Loi n° 2012-347 du 12.03.12	C.D.I.
Total	22				
Postes non permanents					
Collaborateur de cabinet (DK)	1	A	CAB	Article 110	C.D.D.
Collaborateur de cabinet (DK)	1	A	CAB	Article 110	C.D.D.
Directeur de cabinet (DK)	0	A	CAB	Article 110	C.D.D.
Chef de cabinet (DK)	0	A	CAB	Article 110	C.D.D.

Collaborateur de cabinet (SP)	1	A	ADM	Article 110	C.D.D.
Collaborateur de cabinet (FM)	1	A	CAB	Article 110	C.D.D.
Adjoint technique de 2ème classe (DK)	0	C	TECH	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent saisonnier (DK)	9	C		(Article 3 (2°))	C.D.D.
(dont animation plage et surveillance aquatique)		B			
Agent contractuel de droit privé - Contrat d'apprentissage (DK)	18			contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Adulte relais (DK)	1			Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Contrat emploid'avenir (DK)	39			Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - contrat d'insertion à durée déterminée (DK)	37			Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (DK)	5			Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Parcours Emploi Compétences	66			Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	C	ADM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	B	ADM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	B	ADM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	A	ADM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	A	ADM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	11	C	ANIM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	C	ANIM	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	6	C	CULT	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	0	B	CULT	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	0	A	CULT	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	4	C	SP	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	0	C	SP	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	61	C	TECH	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	1	B	TECH	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - accroissement temporaire d'activité (DK)	0	C	OTR	(Art 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	2	C	ADM	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	1	A	ADM	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	0	C	ANIM	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	5	C	CULT	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	1	B	CULT	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	3	C	SP	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	1	B	SP	(Article 3 - 1)	C.D.D.

Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	9	C	TECH	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel, ou indisponibles (DK)	1	A	TECH	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel - Restauration scolaire - Etudes surveillées - Pigistes (DK)	126	C	OTR	Activité accessoire	C.D.D.
Agent contractuel de remplacement (SP)	2	C	ADM	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel de remplacement (SP)	15	C	TECH	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel de remplacement (SP)	1	C	ANIM	(Article 3 - 1)	C.D.D.
Agent contractuel animateur - TNC (SP)	10	B	SP	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement temporaire d'activité (SP)	4	C	TECH	(Article 3, 1°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement saisonnier d'activité (SP)	4	C	ADM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement saisonnier d'activité (SP)	7	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement saisonnier d'activité (SP)	10	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement saisonnier d'activité (SP)	15	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Accroissement saisonnier d'activité (SP)	2	B	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Enseignant - Restaurant scolaire - Études surveillées (SP)	19	C	OTR	Activité accessoire	C.D.D.
Agent contractuel - Directeur Centre de loisirs (SP)	1	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Directeur centre de loisirs petite enfance (SP)	0	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Directeur centre de loisirs petite enfance (SP)	0	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Directeur adjoint centre de loisirs (SP)	1	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Animateur diplômé (SP)	6	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel - Animateur stagiaire (SP)	4	C	ANIM	(Article 3, 2°)	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Contrat d'avenir (SP)	5	C	TECH	Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (SP)	2	C	TECH	Contrat de droit privé	C.D.D.
Agent contractuel de droit privé - Parcours emploi compdétences (SP)	15	C	TECH	Contrat de droit privé	C.D.D.
Professeur Arts plastiques (FM)	1		CULT	A/autres vacataires	C.D.D.
Professeur de musique (FM)	4		CULT	A/autres vacataires	C.D.D.
Professeur de musique (FM)	1	C	CULT	A/autres vacataires	C.D.D.
Professeur de musique (FM)	1	C	CULT	A/autres vacataires	C.D.D.
Professeur de musique (FM)	1	C	CULT	A/autres vacataires	C.D.D.
Adjoint technique (FM)	14	C	TECH	(Article 3 - 1°)	C.D.D.
Surveillant de cantine et périscolaire (FM)	9	C	ANIM	A/autres vacataires	C.D.D.
TOTAL GÉNÉRAL	593				

PERSONNEL

22.- <u>Logements de Fonction - Evolution des modalités de recouvrement des charges et réactualisation des listes nominatives des agents logés</u>

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Le cadre juridique relatif aux logements de fonction est encadré par :

- L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 relatif aux logements de fonction des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logements,
- La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

- Il convient de porter à la connaissance du conseil municipal, les propositions d'une part des modifications des listes nominatives des agents logés dans ce cadre (pour tenir compte de la mobilité interne, fins de fonction, affectations, décès….), et d'autre part d'évolution de deux dispositions relatives à la facturation des énergies dévolues au chauffage des logements concédés.

- **Dispositions relatives à la facturation des énergies :**

1- L'assiette des surfaces habitables a été actualisée pour prendre en considération les évolutions (travaux et ajustements des relevés de mesures),

2- Le mode de paiement qui, en accord avec la perception, s'effectuera par le prélèvement obligatoire mensuel sur les fiches de salaire des contractants, d'1/11 de la facture annuelle précédente, complétée par une régularisation annuelle en fin d'exercice émise par la perception au vu des relevés individuels des consommations dressés par les services municipaux. La ville sera autorisée à rembourser les trop perçus.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions,
- Fixer la liste nominative des agents bénéficiaires d'un logement de fonction telle que reprise annexes,
- Autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Avis favorable en date du 07/12/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135291-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par

voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

TABLEAU CONCESSIONS DE LOGEMENT - Nécessité absolue de service *Annexe 1* *22 novembre 2018*

	Adresse du Logement	Bénéficiaire	Type	nbre occupants	situat°	Surface	Entrée	séjour	salon	cuisine	salle de bain	chambres	WC	garage	jardin	grenier	cave
	DUNKERQUE																
1	**302 avenue des Bordées** *Musée d'Art Contemporain*	Pascale COLONA-CESARI concierge	apt F3	2	RDC	73,86	1	1		1	1	2	1	non		non	non
2	**1 Place Asseman** *Piscine Asseman*	Sylvie PAPA concierge	apt F4	3	RDC	94,81	1	1	1	1	1	3	1				
3	**1 rue Albert Mahieu** *Stade de Flandre*	Mickaël CARDON concierge	Maison F4	2		103,3	1	1	1	1	1	3	1	oui	oui		
4	**rue du 11 novembre 1918** *Ecole Carré de la Vieille*	Nadège DEROO concierge	Maison F4	2	R+1	95,6	1	1	1	1	1	3	1		oui		
5	**9010 Route de Steendam** *Cimetière*	Stéphane HENON concierge	maison F4	4	R+1	111,1	1	1	1	1	1	3	1	oui	oui	non	oui
6	**10 rue l'Hermitte** *Résidence de Clebsattel*	Valerie LIMOUSIN concierge	apt F3	2		82,46	1	1	1	1	1	2	1				
7	**116 avenue About**	François CORBIER DGS	maison F6	5		211	1	1		1	2	5	2	non	non		oui
	MALO																
8	**45 avenue du Casino** *Musée Aquariophile*	Laurence DEBRABANDERE concierge	maison F4	2	R+1	98	1	1	1	1	1	3	1				
9	**181 rue de Cambrai** *Centre du Méridien*	Régis VERLUYS concierge	apt F4	2	R+1	93,3	1	1	1	1	1	3	1				
10	**117 bis rue Pasteur** *ancien Cimetière+Site écoles*	Ludovic BOSTOEN concierge	maison F.5	5	R+1	109	1	1	1	1	1	4	1	oui	non		oui
11	**Place Ferdinand Schipman** Mairie	Corinne LENOIRE concierge	apt F4	2	R+1	100,5	1	1	1	1	1	3	1	non	non	non	non
	PETITE-SYNTHE																
12	**6 rue Jules Cardock** *Ecole de Musique Bizet*	Réjane WANGERMEZ concierge	maison F4	2		117,35	1	1	1	1	1	3	1		oui		
13	**245 rue du Kruysbellaert** *Stade de la Perche*	Fabienne ALI-MOHAMED concierge	maison F4	2		90	1	1	1	1	1	3	1	oui	oui		
14	**rue de Nancy** *Tennis*	Georges SCHOEMAECKER concierge	maison F4	5		81,3	1	1	1	1	1	3	1	oui			
15	**276 Chemin du Banc Vert** *Salle de la Concorde*	Norredine GUETACHE concierge	maison F3	3		85,6	1	1	1	1	1	2	1	oui			
	ROSENDAEL																
16	**522 rue de Téteghem** *Cimetière*	Jean-Luc MARQUIS concierge	maison F4	5		113	1	1	1	1	1	3	1	oui			
17	**Quai des Maraîchers** *Complexe G.Hardy*	Michel BURGHRAEVE concierge	maisont F3	1		71,7	1	1	1	1	1	2	1				
18	**Place des Martyrs de la Résistance** *Mairie*	Leïla MESSAOUIDI concierge	appart F5	1	R+2	102,6	1	1	1	1	1	4	1	non	non		
	SAINT POL SUR MER																
19	***Piscine Guynemer***	Lucien COUDEVILLE concierge	maison	4	R+1	80	1	1		1	1	3	2	oui	oui	non	non
	COUDEKERQUE VILLAGE																
20	***Fort Vallières***	Brigitte NAVE concierge	maison F5	4		111,8	1	1	1	1	1	4	1	oui	oui		

TABLEAU CONCESSIONS DE LOGEMENT - avec astreinte ***Annexe 2*** ***22 novembre 2018***

	Adresse du Logement	Bénéficiaire	Type	nbre occupants	situat°	Surface	Entrée	séjour	salon	cuisine	salle de bain	chambres	WC	garage	jardin	grenier	cave
	DUNKERQUE																
1	**Place Paul Asseman** *Piscine*	Bernard POT Directeur des piscines	apt F4	2	1	94,81	1	1		1	1	3	1	oui		non	non

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

23.- Désignation de représentants dans les collèges et les lycées

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Par délibération du 22 avril 2014 le conseil municipal a désigné 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour siéger aux conseils d'administration des collèges et des lycées de plus de 600 élèves.

Suite à la modification de l'article R421-14 du code de l'Education, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant (au lieu de 2) pour siéger aux conseils d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Collège GUILLEMINOT	
1 Titulaire	TOMASEK Michel
1 Suppléant	BECUWE Rémy
Lycée Guy DEBEYRE	
1 Titulaire	DEQUIDT Diana
1 Suppléant	PANNEQUIN Yves
Lycée JEAN BART	
1 Titulaire	TOMASEK Michel
1 Suppléant	PANNEQUIN Yves
Collège G. MALO	
1 Titulaire	PRINCE Benjamin
1 Suppléant	ARLABOSSE Martine
Lycée ANGELLIER	
1 Titulaire	ARLABOSSE Martine
1 Suppléant	LONGUET Elisabeth
Lycée de l'EUROPE	
1 Titulaire	SAINT MARTIN Guy
1 Suppléant	FARISSI Nadia

Y-a-t'il d'autres candidats ?

-Non

Les candidats présentés par Patrice Vergriete sont désignés pour siéger aux conseils d'administration des collèges et des lycées.

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 14/12/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181213-lmc135275-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.